

## **DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU PREMIER MINISTRE MOUSSA MARA**

April 30, 2014 04:20

**Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,  
Mesdames et messieurs les députés,  
Mesdames et messieurs,**

Je souhaite, avant tout propos, en ce moment solennel et combien important pour notre vie politique nationale et pour notre démocratie, présenter à l'ensemble des députés de cette auguste Assemblée mes vives félicitations pour la confiance témoignée en leur endroit par les Maliens qui les ont portés au Parlement. Je profite de la même occasion pour remercier et encourager les députés de la précédente législature qui ne fut pas de tout repos.



Quant à vous, Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter particulièrement pour la confiance que vos pairs vous ont accordée en vous portant à la tête du parlement malien au titre de la 5<sup>e</sup> législature, à un moment particulièrement sensible de notre histoire. Je vous sais homme de dialogue et de principe, un grand serviteur de l'Etat qui a dédié sa vie professionnelle à son pays et a développé des qualités de leadership remarquables. Je n'ai pas de doute que vous serez à la hauteur de cette tâche noble, exaltante mais très difficile, de faire jouer au Parlement toutes ses responsabilités tout en gérant sa diversité avec un sens souhaitable de l'équilibre. Je vous assure de ma disponibilité et de celle de mon gouvernement à collaborer avec votre Institution conformément à la lettre et à l'esprit de notre Constitution.

**Monsieur le Président,  
Honorables députés,**

Je voudrais vous remercier très sincèrement pour avoir accepté de répondre favorablement à notre souhait de présenter rapidement la Déclaration de politique générale de notre gouvernement pour marquer symboliquement le démarrage de l'activité gouvernementale en phase avec la mise en place du Parlement, conformément à notre Loi fondamentale.

Qu'il me soit permis ici d'exprimer toute ma gratitude à son Excellence Ibrahim Boubacar KEITA, Président de la République du Mali, pour la confiance qu'il a bien voulu témoigner en ma personne pour conduire l'action gouvernementale en cette période particulière de notre histoire. Je voudrais également profiter de cette tribune pour rendre hommage à tous les Premiers ministres qui m'ont précédé et qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour faire avancer notre pays sur la voie de la démocratie et du développement

J'insiste encore une fois sur l'honneur et la fierté que j'éprouve à venir devant votre auguste assemblée, présenter au nom du gouvernement, la Déclaration de politique générale devant conduire le Mali à sortir de la crise et à croire de nouveau en son destin.

La politique qui va effacer des yeux et des mémoires de nos compatriotes les affres de la honte, de la peur, du désespoir, de l'inquiétude sur l'avenir du pays. La politique qui va redonner à notre pays sa dignité et sa fierté. La politique qui va rendre les Maliennes et les Maliens heureux.

En me présentant devant vous, honorables députés, pour détailler les actions que nous entendons mener dans les mois et années à venir, je mesure le poids de l'Histoire, qui fait de cet instant, première Déclaration de politique générale d'après crise, l'une des étapes majeures de la restauration de la démocratie malienne et du redressement du pays, après les élections générales réussies de l'année dernière qui ont vu son Excellence Ibrahim Boubacar KEITA, bénéficiaire de la confiance de nos compatriotes ; confiance confirmée par une majorité confortable à l'Assemblée nationale. Les femmes et les hommes qui sont au gouvernement en ont conscience et s'engagent à tout mettre en œuvre pour se hisser à la hauteur de l'Histoire et des attentes de nos compatriotes.

**Monsieur le Président,  
Honorables députés,**

Je voudrais, à l'entame de mes propos, vous demander de bien vouloir observer une minute de silence à la mémoire de toutes celles et de tous ceux, anonymes ou célèbres, simples citoyens ou responsables publics, qui ont été victimes de la crise que nous avons vécue ces deux dernières années.

Merci

**Mesdames, Messieurs, honorables parlementaires**

Jamais dans notre histoire récente, les Maliens n'ont eu aussi peu confiance en eux-mêmes et en leur pays. Du militaire dépenaillé qui fuit devant l'adversaire, au jeune diplômé, expert en trafics de tout genre en passant par l'agent de l'Etat qui pille les faibles ressources de l'Etat à son seul profit. Sans parler du directeur qui remplit son service de militants incompetents ou encore le commerçant trompant les impôts ou la douane d'autant plus facilement que certains agents sont complices. Chacun veut tirer la couverture à lui, quitte à la déchirer, au détriment des plus faibles.

Nous en avons été réduits à implorer l'aide des autres et à les applaudir quand ils nous sauvaient de nous-mêmes. C'est le lieu de remercier très sincèrement tous les amis du Mali, la France, le Tchad, la CEDEAO, l'Union Africaine, la communauté internationale grâce auxquels nous avons évité le pire. Même si j'aurais préféré nous remercier nous-mêmes, nous Armée, nous Gendarmerie, nous Garde, nous Citoyens capables de se sacrifier pour la collectivité contribuant à l'édification d'une nation forte.

**Mesdames, Messieurs, Honorables députés**

Faisons en sorte que plus jamais le Mali n'ait besoin de quelqu'un d'autre pour se protéger, se défendre et assurer sa sécurité !

Relevons-nous et engageons nous dans un grand élan de sursaut national pour réaliser ce dessein pour nous et pour nos enfants !

Le sursaut national est plus que nécessaire. Tous ensemble, chacun en ce qui le concerne. Nous avons la charge d'amorcer, d'organiser et d'encourager ce sursaut. Sous l'égide du Président Ibrahim Boubacar KEITA, nous allons nous y employer et réussir.

**Mesdames, Messieurs, honorables députés,**

L'action publique que nous entendons conduire sera orientée par une vision, soutenue par des objectifs clairs et basée sur des initiatives précises dans le cadre du projet présidentiel, choisi par une bonne majorité des Maliens. Voir loin permet d'anticiper, de prévoir les cas de figure et de s'ajuster en fonction des événements et des cas de force majeure. Nous avons été victimes dans le passé récent de cette absence de vision. Nous ne laisserons plus les événements nous surprendre. Tel est le fondement du plan vers un « Mali émergent » souhaité par le chef de l'Etat et que nous allons mettre en place, pour le Mali d'aujourd'hui, mais surtout pour le Mali de demain.

Mettre l'accent sur la vision à tracer vers le Mali émergent, le Mali définitivement à l'abri des soubresauts et qui pourra envisager l'avenir avec sérénité, le Malien enfin confiant en lui-même et en ses potentialités !

Tracer la voie vers l'émergence, définir le socle sur lequel bâtir et l'horizon vers lequel s'orienter, un horizon qui dépasse un régime ou un président et vers lequel chacun se doit de tirer le pays, préservant ses fondamentaux, renforçant l'architecture, imprimant sa marque sans remettre en cause l'essentiel. Cette voie sera balisée et partagée avec nos compatriotes !

**Mesdames, Messieurs, honorables parlementaires,**

Comme le Chef de l'Etat l'a dit dans son discours prononcé le mercredi 16 avril lors du premier Conseil des ministres de notre gouvernement, le plan vers le Mali émergent n'occultera en rien la gestion des urgences nationales et la mise en place d'actions de développement à incidences plus immédiates sur le sort de nos compatriotes.

C'est tout l'intérêt du programme gouvernemental, autour duquel sera organisé le corps de cette déclaration et qui porte sur la période 2013-2018, sur la base des orientations du président de la République.

Dans le contexte d'une sortie de crise sécuritaire et institutionnelle consécutive au conflit armé déclenché dans les régions du Nord par des terroristes et au coup d'Etat du 22 mars 2012 qui ont entraîné le délitement des institutions publiques et la déconfiture de l'Etat, le président de la République a fait part de son ambition de rassembler tous les Maliens autour d'un projet de reconstruction de l'Etat afin que les Maliens deviennent, à nouveau, les maîtres de leur destin et de leur développement. La réalisation de ce projet implique pour chaque Malien le devoir de conduire une œuvre de transformation économique et sociale qui permette de conjurer les périls que sont l'insécurité dans le Nord du pays, la désagrégation des institutions publiques, la corruption, la dégradation des conditions de vie et la perte des repères moraux qui minent la société.

Le Programme d'actions du gouvernement se propose de prendre en charge les priorités du président de la République à travers le renforcement des institutions et l'approfondissement de la démocratie, la restauration de l'intégrité du territoire et la sécurisation des biens et des personnes, la réconciliation des Maliens, le redressement de l'école, la construction d'une économie émergente et la mise en œuvre d'une politique active de développement social.

Il a commencé à être mis en œuvre depuis sept mois maintenant avec des résultats significatifs : normalisation institutionnelle, forte présence de notre pays sur l'échiquier international à travers un pouvoir légitime animé par un Président actif, visible et portant haut la voix du Mali, restructuration engagée des forces armées et de sécurité avec une unicité de la chaîne de commandement, une hiérarchie militaire placée clairement sous l'autorité du pouvoir politique et un déploiement progressif sur le théâtre des opérations, restauration de l'ordre et de la discipline dans les casernes, amélioration sécuritaire sur le territoire et particulièrement au Nord, retour progressif des réfugiés, redéploiement croissant de l'ensemble de l'administration au Nord (exemple de la présence effective à Kidal d'une bonne partie de l'administration), normalisation des relations avec les partenaires techniques et financiers à travers la reprise effective de l'essentiel des programmes, élaboration et début de mise en œuvre de programmes sectoriels majeurs, dans les domaines de l'éducation, de l'agriculture, de la santé. Autant d'initiatives qui marquent le retour à la normale d'un pays qui était au bord du précipice il y a seulement deux ans. Il nous revient maintenant de le faire avancer, à pas soutenus et de manière perceptible par tous !

## **II – RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS**

**Honorables députés, mesdames et messieurs,**

C'est une évidence que de rappeler qu'aucune Nation ne peut se développer tant que le tissu économique, social, voire politique, est gangrené par les maux que sont la corruption et l'impunité. La corruption a atteint un état critique qui a fait dire aux plus pessimistes qu'elle est incurable au Mali. Mais je puis vous assurer qu'il n'en est rien, car la centralité de la lutte contre la corruption est au cœur des préoccupations du président de la République, Son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar Keïta. Décréter l'année 2014 « année de la lutte contre la corruption » ne procède pas de « l'effet d'annonce », mais bien d'un engagement que mon gouvernement mettra en œuvre de façon systématique et dans la durée. Il ne s'agit pas d'actions cosmétiques mais bien d'actes forts et profonds qui seront entrepris. La tenue récente à Bamako, les 23 et 24 janvier 2014, du forum sur la Corruption et la Délinquance financière, marque la détermination du gouvernement à lutter efficacement contre ces fléaux. Au cours des travaux qui ont regroupé tous les protagonistes de la lutte contre lesdits fléaux, une décision phare a été prise d'actualiser le Plan national d'actions 2009-2013 de mise en œuvre des recommandations des Etats généraux sur la corruption et la délinquance financière pour couvrir la période 2014-2018. Ce sera fait et nous nous engageons à mettre en place toutes les activités prévues depuis 2009. Parmi celles-ci, il y a une politique soutenue de revalorisation salariale dont les effets se feront sentir dès l'année 2014. Parallèlement, nous combattons fermement et au même titre la petite comme la grande corruption. Il n'y aura pas de différence et les agents de l'administration comme les éventuels corrupteurs sont prévenus.

Le gouvernement intensifiera la lutte contre la corruption et la délinquance financière avec la soumission prochaine au débat et au vote du projet de loi sur l'enrichissement illicite qui est sur votre bureau, la création d'un organe central chargé de la coordination de la lutte contre la

corruption et les infractions connexes, et la mise en place d'un système de recueil et de traitement des informations fournies par les citoyens qui disposeront de plusieurs canaux de dénonciation et d'information des services en charge de la lutte. Nous agissons également sur la prévention par l'adoption de mesures vigoureuses.

Les moyens humains et opérationnels de la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF) seront renforcés afin de mieux utiliser les réseaux financiers pour traquer et débusquer les attitudes financières malveillantes. Nous allons engager une réforme de nos outils de contrôle vers une meilleure optimisation de leurs interventions avec l'allocation de moyens accrus pour améliorer leurs performances.

Dans la continuité de la vision du président de la République, fondée sur le changement et la refondation institutionnelle, la réforme de l'administration publique occupe une place de choix. Mon gouvernement redynamisera notre administration qui s'est affaïssée depuis quelques décennies. La confiance entre l'administration et les usagers s'est amenuisée au fil du temps. Aujourd'hui, plus que jamais, l'opportunité nous est offerte, vous honorables députés et nous de l'Exécutif, d'apporter des solutions idoines à ce drame. Dans cette perspective, il sera mis en place un programme de simplification des formalités administratives, un système de transparence dans la gestion des affaires publiques et une plate-forme d'évaluation des politiques. Nous instaurerons l'égalité absolue de traitement des usagers. Nous élaborerons et mettrons en œuvre un code d'éthique et de déontologie des agents publics ; toute chose, j'en suis convaincu, qui amènera l'usager à renouveler son intérêt et sa confiance aux services publics. Les technologies d'information et de communication seront mises à profit pour accroître la transparence, la réactivité et l'accessibilité de l'administration. Au service de l'usager et à son unique profit !

Et je prends l'engagement et le pari devant vous tous, **honorables députés**, citoyennes et citoyens du Mali, qu'avec mon gouvernement, rien ne sera plus comme avant en matière de relations entre l'administration et vous. La priorité au citoyen au début, au cœur et à la fin de nos politiques publiques pour le développement est notre leitmotiv, le fil conducteur de mon action publique et de notre combat politique. En retour, il sera demandé au citoyen de respecter la loi et les règles communes établies. Un pays où les règles ne sont pas respectées est un pays en crise permanente.

### **Honorables députés,**

Est menacé de crise, un pays qui ne suit pas l'identification précise et détaillée de ses propres populations, ne peut distinguer le vrai du faux, le vivant du mort, le propriétaire de l'imposteur, le titulaire de l'usurpateur. Un pays où tout peut être fait avec les pièces administratives à cause d'un dispositif d'état civil défaillant et de manière générale d'un système d'identification des citoyens globalement insuffisant. Tout ceci rendant difficiles voire impossibles les recherches, recoupements, analyses des services de sécurité ou de justice et finissant par décrédibiliser l'Etat. Nous avons tous honte quand les passeports ou les cartes d'identité du Mali sont soupçonnés par les autorités d'autres pays. Nous avons tous honte que des personnes étrangères viennent acheter les documents administratifs maliens pour les utiliser à d'autres fins.

Nous allons mettre fin à cette situation. En faisant en sorte que d'ici la fin de l'année 2015, le dispositif du RAVEC soit la base du système d'état civil en individualisant chaque citoyen et en assurant un seul recensement biométrique, donc infalsifiable, de chaque Malien. Seul

recensement servant ensuite de base unique d'établissement de toutes les pièces administratives, pendant toute la vie du citoyen. Dans un second temps nous ferons en sorte que tous les documents d'ordre académique (diplômes, certificats), judiciaires (casiers judiciaires), de la vie courante (permis de conduire, recrutement, acte de mariage, protection sociale), financiers (comptes bancaires), patrimoniaux (titres de propriété) portent le numéro d'identification et puissent de ce fait être tracés et contrôlés pendant toute la vie des citoyens. C'est ce qui permettra de contrôler plus facilement les déclarations de patrimoine des responsables, situer les parcours des citoyens, tracer chaque citoyen et donc améliorer de manière considérable la crédibilité de l'administration et du pays. Je vous promets que dans deux ans, on ne doutera plus des documents administratifs maliens.

### **Mesdames et Messieurs les membres du Parlement,**

Pilier incontournable de la démocratie, le pouvoir judiciaire a plus que jamais besoin de toute notre attention ; aussi, suis-je convaincu de la nécessité de réhabiliter l'institution judiciaire afin de promouvoir et de garantir une justice forte, impartiale et de qualité au service du citoyen à travers le renforcement du contrôle et de l'inspection du personnel judiciaire, la formation continue des magistrats, la généralisation des TIC dans le fonctionnement de la justice, la promotion de la transparence et de l'accès aux décisions de justice, l'amélioration des conditions de travail du personnel de justice, l'augmentation du nombre de juridiction en particulier les tribunaux de commerce et de travail, le renforcement des organisations de la société civile pour garantir les droits des citoyens et la mise en œuvre de la nouvelle carte judiciaire. La justice jouera son rôle dans le vaste chantier du retour à l'Etat de droit affirmé par le chef de l'Etat.

En ce qui concerne la décentralisation, son approfondissement est apparu comme une des attentes les plus fortes des citoyens. Les taux de participation aux élections communales étant toujours significatifs, ils constituent un des indicateurs les plus évidents de l'importance des élections communales pour nos compatriotes. En outre, les pertinentes recommandations des Etats généraux de la décentralisation et des Assises Nationales sur le Nord en fin d'année 2013 ont témoigné, une fois de plus, de tout l'intérêt que la Nation gagnerait à approfondir la décentralisation, par la régionalisation dont les contours et modalités précis de mise en œuvre seront rapidement examinés par le gouvernement et tous les acteurs concernés.

Dans cette dynamique, pour donner toutes les chances au développement et à la paix, il sera mis en place des structures du cadre national d'orientation du Développement économique régional dont le financement sera renforcé à travers la mise en place de contrats-plans Etat-collectivités Régions. Dans ce cadre, il est prévu d'élaborer des plans triennaux de transferts de compétences et de ressources. Créées dès cette année, les agences de développement régional impulseront et coordonneront les actions de construction de nos régions et d'établissement des bases objectives du progrès socio économique auquel chacune a droit. Nous organiserons les élections communales et régionales courant dernier trimestre 2014 pour doter nos collectivités d'organes exécutifs forts et légitimes à même de faire franchir à notre système de décentralisation une étape majeure d'approfondissement.

Nous engagerons des réflexions sur l'organisation territoriale avec la perspective d'augmentation éventuelle du nombre de régions combinée ou non avec la suppression des cercles. L'un des objectifs étant de faire correspondre notre organisation du territoire avec les conceptions des populations pour assurer une cohérence plus grande entre le pays officiel et le pays réel.

Sur cette lancée réformatrice, le gouvernement procédera à l'approfondissement des instruments de la démocratie participative par la création d'un mécanisme institutionnel de dialogue entre l'Etat et les organisations de la société civile, l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de renforcement des compétences techniques des élus et la mise en œuvre d'une charte du débat public.

Une des mesures fondamentales de l'approfondissement des pouvoirs des collectivités est la structuration d'une stratégie de promotion et d'animation du co-développement, notamment à travers la mise en œuvre de thèmes transversaux de coopération (eau, électrification, microfinance, etc.) formulés dans le cadre d'assises de la coopération décentralisée. Cette coopération sera soutenue et renforcée au bénéfice des citoyens à la base.

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs honorables députés,**

Après plus de vingt ans de pratique démocratique, il nous est nécessaire de nous pencher sur notre Loi fondamentale pour l'améliorer en corrigeant ses faiblesses. Plusieurs assises, de nombreuses études, quelques organisations ont eu à cœur d'ausculter la constitution de 1992 à la lumière de l'usage du temps et des péripéties de la démocratie. Quelques tentatives ont eu lieu par le passé. Nous disposons de la matière pour engager un processus devant aboutir à une réforme constitutionnelle permettant d'améliorer de manière significative notre système institutionnel et démocratique. Le gouvernement engagera bientôt le processus devant conduire à cette réforme et l'ensemble des acteurs politiques, de la société civile, de l'administration ainsi que toutes les forces vives seront associés à cet exercice. La révision interviendra suffisamment tôt au cours du mandat du Président pour ne pas subir les aspérités et autres interprétations liées aux perspectives d'élections.

Selon le même principe d'un renforcement de notre dispositif institutionnel et d'amélioration de notre démocratie, nous engagerons rapidement d'importantes réformes du système et du processus électoral ainsi que des textes régissant l'activité des partis politiques.

Notre pays doit tendre vers de grands et forts partis politiques, ancrés dans la société, légitimes, dotés de structures, de doctrines, de programmes qui les situent au dessus des contingences humaines. Avec une majorité qui gouverne et une opposition protégée et mise dans ses droits pour s'opposer librement. Le projet de statut de l'opposition sera examiné pour être revu selon les exigences démocratiques.

Le processus électoral ne doit plus être un système en perpétuel recommencement et toutes les formes de fraudes doivent être impitoyablement combattues après avoir mis en place des mécanismes et règles pour les éviter. Nous mettrons en place une administration permanente de gestion des élections pour clarifier le dispositif et limiter à terme le coût des scrutins. Nous nous orientons également vers le bannissement de la transhumance politique, notamment en cours de mandat, qui est contraire à l'essentiel des règles d'éthique en matière de vie politique.

La presse est un segment majeur de la démocratie. Elle sera soutenue et son indépendance sera garantie. Son professionnalisme aussi, motivation principale de la grande école de journalisme en cours de création. De même nous agirons à l'édification de grands groupes de presse, à capitaux privés, et au renforcement de l'organisation de la profession vers plus de formation, plus de soutien et de moyens, une régulation et une autorégulation fortes pour que

les acteurs de la presse eux-mêmes fassent le ménage en leur sein. C'est dans ce sens que s'orientera la haute autorité de la communication récemment créée et qu'on inscrira la redynamisation de l'ODEP. Je profite de l'occasion offerte par cette déclaration pour souhaiter par avance à l'ensemble des acteurs de la presse, une bonne fête à l'occasion de la journée internationale de la liberté de la presse, le 3 mai prochain.

### **Honorables députés,**

Les acteurs socio politiques seront associés à toutes ces réformes envisagées qui permettront d'améliorer le cadre d'exercice de la vie démocratique dans notre pays.

### **Mesdames et Messieurs Honorables membres de l'Assemblée nationale,**

Dans le domaine de la politique étrangère, le gouvernement s'attellera au rayonnement du Mali sur la scène internationale, sous l'autorité et l'impulsion du Président de la République. Le Mali est de retour. Les sept derniers mois, le Mali est redevenu un pays fréquentable et fréquenté, qui est présent sur l'échiquier international et se fait entendre par tous et partout. Notre pays prendra sa place, toute sa place dans le concert des nations libres, démocratiques et émergentes. Le gouvernement mettra en œuvre les instructions du chef de l'Etat à honorer tous les engagements internationaux de notre pays et à accorder une attention soutenue à la coopération régionale et continentale.

Le gouvernement travaillera sans relâche à la promotion d'une diplomatie de développement, en vue d'une mobilisation accrue des soutiens extérieurs au profit de l'économie nationale, notamment le secteur privé, pourvoyeur de richesses et d'emplois pour notre jeunesse.

Les mutations politiques, économiques et sociales dans le monde contemporain rendent plus que jamais nécessaire la réalisation de l'intégration régionale et continentale. Sous l'autorité du président de la République, le gouvernement s'engage à œuvrer pour l'intégration et l'unité africaines, conformément à la Constitution du Mali. Le Mali œuvrera à renforcer les relations amicales et historiques que nous avons avec tous nos voisins.

La promotion et la protection des intérêts de la diaspora malienne à travers le monde constituent une préoccupation constante du président de la République, à laquelle le gouvernement accorde une attention toute particulière. Nos compatriotes n'ont eu de cesse, durant la crise, de démontrer leur patriotisme et leur attachement profond au Mali, et aux principes cardinaux de cohésion sociale et de défense de l'intégrité territoriale. En relation avec les structures participant à l'œuvre de promotion de la diaspora malienne respectée et actrice du développement de la Nation, le gouvernement s'emploiera à identifier et recenser de manière exhaustive nos compatriotes pour permettre la conduite d'une politique efficace les concernant. Nous travaillerons à protéger les Maliens partout où ils se trouvent, juridiquement toujours, physiquement s'il le faut ! Nous rapprocherons l'Etat des Maliens de la diaspora à travers un réseau renforcé de consulats animés par des consuls servant exclusivement les intérêts de nos compatriotes.

Nous faciliterons le séjour ou le retour de tous ceux qui le désireraient et les encouragerons à s'intéresser aux investissements au Mali. Nous faciliterons leur séjour de l'aéroport à leur départ, car bien souvent ils font l'objet de tracasseries de toutes sortes aux frontières. Nous allons obtenir la réduction des coûts des transferts de fonds, réaliser la maison des maliens de l'extérieur qui facilitera l'évolution de la diaspora sur le territoire, créer un guichet foncier



dans les ambassades, mobiliser les ressources de nos compatriotes vers les investissements productifs ou vers les chantiers de l'Etat par l'émission attendue d'obligations étatiques destinées aux maliens de l'extérieur (diaspora bonds) pour financer des investissements publics (logements, infrastructures) qui lieront davantage au pays nos compatriotes basés à l'extérieur. Nous engagerons la réflexion vers la création d'un établissement financier des maliens de l'extérieur destiné à faciliter leurs opérations financières avec le pays, mobiliser leurs ressources vers le Mali et faciliter leurs activités sur le territoire.

Le Malien de l'extérieur se sentira désormais concerné par le Mali et protégé par l'Etat.

### **III SÉCURITÉ**

**Mesdames et Messieurs honorables députés,**

Le Mali de Soundiata KEITA, Kankou Moussa, Sonni Al ber, Samori Touré, Babemba Traoré, Firhoun et beaucoup plus récemment des fiers guerriers qui ont tenu la dragée haute à de nombreux ennemis dans les années 70 et 80, ce Mali là a été traumatisé par ce qui s'est passé il y a deux ans.

Plus que la défaite ou le repli, c'est l'image de nos forces armées et de sécurité démunies, hagardes, tenant à peine debout qui a marqué les esprits, car nous étions tous nourris de hauts faits d'armes, de traditions faites de bravoure et de sacrifice victorieux pour la collectivité. Nous étions tous bercés par les images de nos militaires allant aider au Liberia, en Sierra-Leone, en République démocratique du Congo ou ailleurs et par leur fière allure pendant les défilés militaires.

**Catastrophe, honorables députés !**

Ce que nous prenions pour la substance n'était que l'écume, la partie visible de l'iceberg qui, lui, était très éloigné des apparences. Des militaires recrutés dans des conditions douteuses, n'ayant que peu de formation, des matériels inopérants, une logistique inexistante, une hiérarchie discréditée. Bref une armée bien malade. Avec la suite que nous avons malheureusement vue et subie.

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs, honorables députés,**

Il n'est pas nécessaire de rappeler que le Mali a besoin d'un outil de défense et de sécurité à la dimension des menaces auxquelles il fait face. Menaces qui restent importantes et qui dureront longtemps. Nous devons faire face à cela en comptant d'abord sur nos propres forces parce que le bon sens le recommande. Celui qui sous-traite sa sécurité aura un réveil douloureux. Le Mali ne doit pas et le Mali ne sous-traitera pas sa sécurité.

Notre priorité est de définir et de mettre en place une politique de défense et de sécurité. C'est en cours. Celle-ci définira les menaces et les réponses à apporter, aussi bien aux frontières que sur le territoire, en campagne comme en ville.

La politique de défense aide à définir clairement la réponse armée et non armée, car la défense n'est pas seulement militaire. Elle est aussi civile, mobilise tous les moyens de la nation et met à profit de manière optimale le territoire pour constituer un dispositif global assurant la

sécurité aux frontières, l'intégrité de notre territoire et la sécurité intérieure. Elle intègre une dimension régionale, africaine et internationale qui est significative. Fait nouveau, elle sera accompagnée d'une stratégie de communication pertinente pour informer et mobiliser nos compatriotes.

C'est la politique de défense et de sécurité qui fixe les enjeux et ensuite les objectifs à assigner aux acteurs ainsi que les moyens en termes d'hommes, de matériels, d'infrastructures et de dispositifs de commandement. Ces moyens seront échelonnés et programmés à travers plusieurs textes : loi de programmation militaire qui vous sera soumise bientôt mesdames et messieurs, honorables députés, loi de programmation de la sécurité et textes d'application.

C'est conscient de ces nombreux défis à relever qui jalonnent le chemin du Gouvernement et du pays, que je veillerais à l'élaboration d'une loi de programmation militaire et d'une loi de programmation de la sécurité, l'adoption d'un cadre d'organisation des secours (ORSEC), l'actualisation du cadre légal de lutte contre les trafics illicites et le crime organisé, la création d'unités opérationnelles de lutte contre les trafics illicites et la drogue, la création d'une Cellule de pilotage de la lutte contre le crime organisé, le renforcement conséquent des moyens de la police, de la gendarmerie et de la garde pour œuvrer à la restauration absolue de la quiétude de nos compatriotes. A ce titre, nous ferons de nos villes des havres de sécurité où la peur change de camp et où les malfrats seront terrorisés.

Dans cette perspective, un accent particulier sera mis sur le développement de la coopération bilatérale, régionale et multilatérale pour garantir la sécurité sans laquelle il n'y aura ni paix ni développement. En effet, nous sommes convaincus que le triptyque « sécurité-paix-développement » constitue un tout indissociable pour le Sahel, nous œuvrerons à une entente pan sahélienne sur la sécurité et le développement.

Le Groupe des 5 pour le Sahel est une amorce crédible de cette construction qu'il convient de consolider. Au sein de cet ensemble le Mali fera sa part du travail. C'est tout le sens des actions présentées ci-dessus.

### **Mesdames et Messieurs honorables membres du Parlement,**

Nous devons avoir une armée fonctionnelle, réactive, équipée en fonction des menaces, qui sont asymétriques, pour pouvoir faire face aux dangers. Nous avons besoin d'une armée agile, car l'ennemi l'est. Nous avons besoin d'une armée rapide, réactive, flexible, car l'ennemi l'est. Nous avons besoin d'une armée et des forces de sécurité qui privilégient le renseignement, la surveillance, l'observation de loin et de près, car l'ennemi est quelques fois parmi nous, pénétrant les structures de notre société et donc difficile à combattre. Nous avons besoin d'une armée de forces spéciales bien entraînées, mobiles, équipées, résistant à toutes les hostilités de la nature, capables de se mouvoir par tout temps et en tout lieu, par petits groupes pour identifier et traiter des menaces de mêmes envergures. Notre armée a été conçue pour faire face à des menaces d'armées conventionnelles, or ce temps est passé.

Nous devons donc la revoir, la modifier en profondeur, mettre nos hommes dans les conditions, les équiper, les former et cela de manière continue. Nous avons besoin de forces aériennes, adaptées et dissuasives, aussi bien dans l'observation que dans le transport ou le combat. La réforme du secteur de la sécurité coutera cher et même très cher. Il est courant, au niveau international, de voir les pays accorder environ 4% de leur richesse nationale à la défense et à la sécurité. Ce ratio appliqué à notre pays conduit à 240 milliards de FCFA par

an contre 175 milliards de FCFA dans le budget d'Etat en 2014 d'où un besoin en année normale de 65 milliards de FCFA supplémentaire. Avec une armée à rebâtir, des actions de sécurisation à mener, pendant plusieurs années, sur un théâtre d'opérations qui est équivalent à la moitié de l'Europe, nous serons obligés d'accroître de manière significative nos dépenses militaires et de sécurité. Nous aurons besoin sans doute de plusieurs centaines de milliards de FCFA sur plusieurs années. Cela dans un contexte où les partenaires aident à combattre la pauvreté sans soutien à l'armée.

Mais, mesdames et messieurs les membres du parlement, peut-on combattre la pauvreté dans un pays en proie à l'insécurité généralisée ?

Nous prendrons des initiatives dans le domaine de l'armement et du financement de l'armée et de la sécurité pour lequel notre seul budget ne suffit pas, loin de là. Nous prenons l'engagement que toutes les initiatives en la matière seront portées à votre connaissance pour que la défense et la sécurité nationales deviennent une cause nationale et qu'ensemble nous décidions de ce qu'il y a lieu de faire, en toute indépendance.

D'ici là je vous informe que nos forces armées et de sécurité montent progressivement en puissance. Nous disposons d'environ 8300 hommes et de plus de 1000 véhicules sur le théâtre des opérations au Nord. Nous travaillons en partenariat avec l'opération Serval et la MINUSMA en vue de surmonter les énormes difficultés de sécurisation du territoire. Les semaines à venir verront le retour progressif de la sécurité au nord de notre pays.

#### **IV – RÉCONCILIATION NATIONALE**

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs honorables députés,**

La résolution définitive des questions de rébellion au nord de notre pays sera un facteur important de sécurité dans cette partie de notre pays. Nous allons œuvrer sur le chantier de la réconciliation à travers plusieurs catégories d'intervention, mais en observant strictement certains principes rappelés fermement par le chef de l'Etat lors de chacune de ses interventions sur le sujet. Il n'est pas question de remettre en cause l'intégrité de notre territoire, l'unicité de notre nation et la laïcité de notre République. Nous allons organiser des discussions sur le territoire national en étroite collaboration avec les médiateurs de la CEDEAO, les Présidents Blaise Compaoré et Goodluck Jonathan. Nous convierons à ces discussions les groupes armés, mais également les légitimités significatives du Nord afin que les éventuels accords puissent avoir les meilleures chances d'être les derniers accords de paix conclus sur le Nord du Mali. Nous sommes conscients qu'il ne saurait y avoir de solution militaire aux problèmes de rébellion et que seul un accord politique pourrait nous permettre de pacifier le front irrédentiste, établir une frontière nette entre ceux qui s'inscrivent dans la paix et la réconciliation nationale et ceux qui demeurent des terroristes, narco trafiquants et adeptes des pratiques néfastes à combattre inlassablement et de manière implacable.

Le déploiement de l'administration et la restauration de la souveraineté du pays sur l'ensemble du territoire constituent notre priorité absolue qui n'est en aucune façon liée aux négociations. Sans le retour effectif de l'administration sur l'ensemble du territoire, rien de durable ne peut être construit au Nord. D'abord les forces armées, la gendarmerie et la police, ensuite l'administration du territoire, après les autres services avec une priorité à la justice et aux services à fort impact sur la vie des citoyens (énergie, eau, santé, éducation...).

Actuellement le déploiement est progressif, nous allons l'accélérer pour que d'ici la fin de l'année, la souveraineté du Mali soit réelle sur l'ensemble de notre territoire.

L'ensemble des services publics, les agents publics sécurisés et plus motivés seront engagés à se déployer sur le terrain, sous la protection des forces armées, partout sur le territoire. L'administration sera soutenue pour une pleine fonctionnalité des services vers un retour à la normale d'avant la crise, et cela, d'ici un an. Les moyens engagés sur le budget national, mais aussi les soutiens de nos partenaires seront sollicités pour atteindre les résultats affichés. Nous comptons travailler avec les équipes de la MINUSMA pour gérer cette étape et allons nous employer dans les semaines à venir pour que cette mission soit dotée d'un nouveau mandat plus axé sur l'accompagnement de notre pays dans le recouvrement de sa souveraineté sur son territoire.

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs honorables députés,**

La conclusion d'accord de paix inclusif et définitif figure au centre de notre agenda pour le Nord. Le chef de l'Etat a mandaté le Premier ministre Modibo Keita que je félicite, pour conduire les discussions devant aboutir à cet accord. Cette personnalité reconnue aura à sa disposition une équipe technique composée d'experts chevronnés des questions du nord, qui l'appuieront dans sa mission. Le gouvernement mettra à la disposition de l'équipe les moyens adéquats pour conduire à bien ce processus. Notre équipe capitalisera les acquis des ateliers, foras et autres initiatives conduits les six mois précédents et s'emploiera à aller rapidement, au besoin en accélérant le calendrier des discussions.

La conduite d'un processus effectif et continu de cantonnement, de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des combattants reconnus comme tels sera assurée par nos soins, à travers les différents services publics d'administration, de sécurité, de justice afin que cette phase cruciale soit menée jusqu'à son achèvement à la satisfaction de toutes les parties. Une équipe en charge de cette tâche sera constituée au niveau de l'administration. Elle aura des compétences techniques, des expériences variées et une composition appropriée pour sa mission.

Elle gèrera chaque étape du processus avec l'accompagnement des partenaires et œuvrera à l'observation de certains principes à rappeler à toutes les parties : aucun soldat ayant maille à partir avec la justice ne sera intégré dans les forces armées et de sécurité, aucun déserteur de l'armée et des autres forces ne sera repris en tant que tel, il aura été radié et devra donc, s'il le souhaite, passer par les étapes normales du recrutement. En revanche il sera prévu des moyens de réinsertion pour tous les combattants reconnus comme tels à travers les critères objectifs définis d'accord parties et avec l'accompagnement des partenaires du processus. Le processus du cantonnement à la réinsertion est un tout qui sera considéré comme tel et il sera conduit comme un projet se clôturant après que tous les cas aient été traités, documentés et pris en compte. C'est pourquoi nous nous organiserons pour que le volet financier soit complètement bouclé avant l'entame du processus. La transparence du processus, la mise en œuvre de chaque étape, les résultats atteints feront l'objet de communication et votre auguste assemblée sera dûment informée.

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs honorables députés,**

Nous sommes tous conscients que les destructions subies par les personnes et les biens du fait de la crise actuelle, sont tellement profondes que nous ne ferons pas l'économie de la justice et de la vérité pour comprendre et pouvoir se pardonner. Le processus de réconciliation nationale, porté par le ministre de la Réconciliation intégrera tous les préalables indispensables à une vraie réconciliation entre les Maliens. Il sera aidé par la commission Vérité, justice et réconciliation que vous avez bien voulu créer il y a quelques semaines. Celle-ci se chargera de faire la lumière sur les tragédies, d'identifier les causes et les responsables et de proposer les voies et moyens nous permettant de dépasser cette phase douloureuse de notre existence. Des actions judiciaires, nationales ou internationales pourront être engagées. La justice transitionnelle sera aussi conviée à jouer un rôle. La réconciliation demandera la réparation des dommages et injustices subies.

Nous nous attèlerons à cela. La reconstruction et le rattrapage du retard du fait des méandres du passé et des destructions figureront au menu de la réconciliation. Il s'agira de remettre en état l'outil de production, les services de base et créer les conditions d'un retour significatif des déplacés et réfugiés. Ce sont ainsi 110 milliards de FCFA qui sont prévus pour cette étape afin que les 300 000 réfugiés et déplacés cumulés qui ne sont pas encore rentrés soient persuadés de le faire. Le dispositif de la réconciliation inclura la sensibilisation, l'organisation du retour et l'accueil des réfugiés et déplacés internes une fois le retour effectif pour leur permettre de démarrer une activité, d'avoir des vivres et fourrages pour les animaux, récupérer leurs propriétés foncière. La réconciliation contient enfin l'organisation et la mise en œuvre de toutes mesures facilitant le vivre ensemble entre les communautés à travers des foras, des activités socio culturelles, l'engagement des leaders communautaires à se côtoyer, parler et convenir ensemble de cheminer vers la paix et la coexistence pacifique. Avec nos partenaires nous agirons pour que ces initiatives puissent être poursuivies.

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs honorables députés,**

La dimension régionale de la crise malienne n'a échappé à personne. Nous avons subi les effets de la crise libyenne. Nous nous inscrivons dans cette réalité et épouserons toutes les causes visant à apporter une réponse collective aux menaces dans la bande sahélienne. Celle-ci est sécuritaire comme on l'a vu. Mais elle est surtout liée au développement qu'il faut faciliter à travers une dynamique volontariste et des projets structurants. Nous travaillerons à mettre en commun ce qui peut l'être à l'instar de la route transsahélienne, de la compagnie aérienne du Sahel ou encore de l'initiative de promotion des cultures vivrières. De ce point de vue, la naissance du G5 Sahel, devrait permettre de fédérer les initiatives et mutualiser les moyens pour la sécurité et le développement de cet ensemble géographique.

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs honorables députés,**

Nous avancerons vers la résolution définitive de ces problèmes du Nord qui mettent en péril l'existence de notre nation depuis plus de cinquante ans. Doucement, mais sûrement, en n'oubliant aucun détail, en tirant les leçons du passé, en évitant des solutions de facilité qui conduisent à des impasses le lendemain, en capitalisant nos expériences et en traitant les dossiers de la manière la plus judicieuse par les administrations. Chaque phase de la crise et donc chaque solution envisagée doivent l'être en fonction de la phase précédente et de celle qui suit. Nous en tiendrons compte pour dessiner patiemment la nouvelle configuration

politique et institutionnelle du nord de notre pays, parallèlement aux autres régions qui bénéficieront des mêmes avancées institutionnelles.

## **V – ÉCOLE**

### **Mesdames et Messieurs, honorables députés,**

S'il y a un constat partagé par tous les Maliens, dans un domaine clé de la vie de la nation, c'est bien l'éducation, qui va de mal en pis.

La qualité des produits de notre système éducatif est insuffisante pour le pays et pour ses enfants. Nos diplômés sont à la peine à l'international, mais aussi de plus en plus face à des diplômés de pays voisins sur notre marché. Si nous n'y prenons garde, avec la mondialisation et la libre circulation des compétences, notre marché de l'emploi verra disparaître les citoyens maliens. Il ne restera plus que l'administration et celle-ci ne peut absorber au mieux que 2% des demandeurs. D'où un chômage endémique et structurel, touchant notre jeunesse, la force vitale du pays, hypothéquant son avenir. Nous avons tous en mémoire l'attaque de Konna et son incidence sur le sort de la nation. Eh bien, ce sont l'équivalent de plusieurs « attaques de Konna » qui ont lieu, chaque jour, en silence, dans ce secteur et qui constituent, de fait, de lourdes menaces sur la pérennité de notre économie, de notre société, de notre administration et donc de notre pays en tant que nation prospère.

Sachons prendre à bras le corps le changement dans le secteur de l'éducation, courageusement, lucidement, dans la durée et ne dévions pas de nos objectifs ! Pour que sur une génération, on puisse voir le pays de nouveau porté par ses enfants issus d'un système éducatif performant. Nous nous engageons dans cette voie.

### **Honorables parlementaires,**

Notre pays a organisé en 2008 le Forum national sur l'éducation, avec la participation de tous les ordres d'enseignement et de tous les acteurs du secteur. Plusieurs centaines de recommandations ont été formulées au sortir de cet exercice. Certaines ont été mises en œuvre, d'autres non ou en partie. Récemment nous venons d'organiser les assises de la Concertation nationale sur l'avenir de l'enseignement supérieur. Nous n'inventerons pas la roue. Nous engagerons tous les moyens permettant l'application rigoureuse de l'ensemble des recommandations de ces rencontres.

Nous communiquerons sur toutes les actions, présenterons toutes les difficultés pour que nos compatriotes soient suffisamment édifiés sur ce secteur dans le redressement duquel chacun doit accomplir sa part de sacrifice.

Notre action dans ce secteur sera placée dans le cadre d'une vision globale, voir l'école Malienne recouvrer le plus rapidement possible les deux vocations essentielles d'un bon système éducatif : construire un bon citoyen et lui procurer une formation qui puisse lui permettre d'avoir un emploi.

Cette vision se décline en trois phases d'action : une phase d'urgence à mettre en œuvre sur une période de trois ans (« stabiliser le malade »), une phase intérimaire pour engager les réformes dans le cadre d'un programme décennal (« le redresser et le renforcer ») et une

phase de moyen terme pour remettre le dispositif dans un cadre approprié, avec des fondamentaux solides pour le futur (« le transformer en athlète ! »).

### **Mesdames et Messieurs, honorables députés,**

Nous allons nous efforcer d'obtenir des acteurs de l'enseignement la sérénité indispensable à la conduite des actions de redressement. Les parents d'élèves, les comités de gestion scolaire, les collectivités territoriales, les élèves et étudiants, les enseignants ainsi que leurs organisations syndicales, l'administration scolaire, tous seront mis face à leur responsabilité de nous accompagner à remettre en état ce secteur. Nous respecterons tous les engagements soutenable (exemple du Conseil des ministres de la semaine dernière avec l'octroi de primes et indemnités aux enseignants pour plus de 2 milliards de FCFA) et nous demanderons à tous les acteurs d'accepter de s'impliquer pour avoir un climat adéquat afin de conduire les réformes qui seront forcément douloureuses. Nous comptons sur l'accompagnement du P+arlement pour y arriver.

La phase intérimaire dont j'ai parlé tantôt, qui a déjà commencé à être mise en place se traduira par de nombreuses actions dans chaque ordre d'enseignement.

En ce qui concerne l'enseignement fondamental, nous développerons l'éducation préscolaire (construction et équipement de 448 salles d'activités dont 336 jardins d'enfants), nous améliorerons la qualité de l'enseignement à travers l'accroissement de la formation des maîtres, mais aussi leur évaluation systématique, nous soutiendrons la performance des enseignants et la mise en place de charte de déontologie tout en soutenant leur meilleur accès aux services de base (logement, protection sociale), nous allons améliorer les programmes et soutenir leur généralisation en insistant sur la systématisation de l'éducation civique et patriotique, nous lancerons un vaste plan de réhabilitation, de reconstruction et d'équipements (construction et équipement de 20 blocs scientifiques, dotation de 105 centres d'animation pédagogique en kits de laboratoire, création chaque année de 1 189 salles informatiques, dotation chaque année de 3 567 écoles fondamentales en kit de matériel d'expérimentation en mathématiques et en sciences et en malles scientifiques) pour inverser la tendance actuelle qui voit 20% de scientifiques pour 80% de littéraires dans nos ordres d'enseignement alors qu'il nous faut le contraire, c'est à dire 80% de scientifiques et 20% de littéraires car le développement et le progrès c'est d'abord les sciences et techniques, nous allons soutenir massivement les cantines scolaires pour accroître la fréquentation là où cela est nécessaire notamment au nord du pays. Le domaine de l'alphabétisation fonctionnelle ne sera pas oublié, loin de là, nous mettrons en place un plan général d'alphabétisation en direction des ruraux prioritairement pour soutenir la politique agricole et de création de richesses.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, nous poursuivrons le soutien aux sciences dans le cadre d'un programme national d'excellence, améliorerons la qualité de l'enseignement et l'accès à cet ordre pour limiter les déperditions avec la construction de 15 lycées publics, la réhabilitation de 100 classes, la construction et l'équipement de salles polyvalentes dans 78 lycées publics. Le gouvernement accroîtra de manière significative ses efforts vers l'enseignement technique avec comme objectif l'adaptation aux structures de l'économie : développement de 10 filières porteuses dans les domaines industriels et agro sylvo pastoraux intégrant les technologies d'information et de communication, la construction de 3 instituts de formation professionnelle à vocation agropastorale, de 2 à vocation industrielle, la construction ou l'équipement de lycées techniques, la réhabilitation du Centre

de formation professionnelle d'assistance à l'artisanat de Gao, sont entre autres des actions prévues dans ce segment d'initiatives.

S'agissant de l'enseignement supérieur, le Gouvernement interviendra pour améliorer la gouvernance, la construction d'infrastructures (exemple du complexe de Kabala qui sera mis en activité dans les meilleurs délais), une meilleure orientation vers le secteur privé et le marché de l'emploi, instaurer la culture du résultat et de l'excellence, soutenir l'accès des étudiants aux nouvelles technologies à travers leur dotation progressive en ordinateurs individuels (objectif Un étudiant = 1 PC), recruter plus et de meilleurs enseignants dont les conditions seront progressivement améliorées conformément aux dialogues avec les syndicats, créer des pôles universitaires régionaux dont une université agronomique et accompagner ces actions par le recrutement et la formation d'agents spécialisés dans l'administration scolaire et universitaire avec une généralisation des technologies d'information et de communication qui limiteront les fraudes de toutes sortes et accéléreront le rythme de l'administration avec des gains significatifs de temps et de ressources. L'amélioration de la qualité de la formation situera l'enseignement et ses outils de travail au cœur du système d'enseignement supérieur. Nous dynamiserons la recherche et valoriserons ses résultats en assurant une forte intégration entre les milieux universitaires et les structures de recherche scientifique.

**Monsieur le Président,  
Honorables parlementaires,**

La phase intérimaire d'urgence sera l'occasion pour nous, outre l'application des recommandations du forum et la conduite de toutes les actions présentées ci dessus, de faire des évaluations utiles pour mettre en place le véritable plan décennal de redressement de l'école malienne. Il s'agira à ce niveau de revoir le PISE III en termes d'activités et de financements, évaluer le PRODEC, prendre en compte les conclusions des assises de l'enseignement supérieur d'il y a deux semaines, conduire de nombreuses études pour préciser les impacts de toutes les innovations à apporter au système.

Nous travaillerons étroitement avec nos partenaires techniques et financiers du secteur, qu'il convient de remercier ici, pour établir une certaine prévisibilité du financement qu'ils peuvent apporter afin de pouvoir nous projeter sur une période de dix ans au moins sans risque d'avoir des surprises désagréables à moyen terme.

Le plan décennal sera mis en œuvre dans le cadre de la vision tracée et intégrera quelques objectifs spécifiques majeurs : une éducation orientée sur les besoins du marché de l'emploi ; le renforcement de la qualité dans tous les ordres d'enseignement ; la priorité absolue accordée à la science, aux techniques et à la production dans le système éducatif ; la facilitation de l'accès équitable à l'éducation, notamment pour les filles et la baisse des coûts pour les populations ; une meilleure intégration de la décentralisation dans le dispositif ; une meilleure intégration du privé (dont le confessionnel) pour un suivi efficace de ce secteur ; une plus grande participation des partenaires de l'école avec une responsabilisation accrue de chacun ; un encadrement plus cohérent du dispositif avec la systématisation de la culture de l'excellence, la mise en place d'une grande école supérieure de formation des élites dans le domaine de la production, une meilleure organisation de notre dispositif relatif aux boursiers de manière générale et aux boursiers d'excellence en particulier, le retour d'une discipline de fer à tous les niveaux d'enseignement, la restauration de l'autorité de l'enseignant et de l'administration scolaire à qui il sera demandé une exemplarité réaffirmée. Le plan sera donc



conduit sur une dizaine d'années, avec des cibles annuelles et des résultats à atteindre par chaque partenaire pour en faciliter l'évaluation. Les autorités communiqueront régulièrement sur l'exécution du programme et prendront à témoin la nation sur le redressement de son école pour que chaque segment de notre société soit associé à cette cause nationale.

**Monsieur le Président,  
Honorables parlementaires,**

Le programme décennal devrait permettre de faire prendre à notre système éducatif un virage majeur vers la performance avec la dernière phase du redressement, vers l'exemplarité des acteurs et la résorption du chômage des jeunes si nous l'accompagnons tous et si chacun y accomplit son devoir.

C'est à cet engagement solennel que je convie l'ensemble des Maliens à travers votre auguste assemblée. Donnons-nous la main pour sortir l'éducation et donc le pays du désespoir et de l'absence de perspectives !

Faisons en sorte que le programme décennal nous conduise à une phase de retour à la normale, de consolidation de tous les acquis, qui verra progressivement nos jeunes entrer dans la vie active, partout sur l'ensemble du territoire, avec des chances de pouvoir exercer une responsabilité, de produire des richesses pour la collectivité, de recevoir des revenus leur permettant de se prendre en charge et de prendre en charge leurs parents.

Brisons définitivement le cercle vicieux de la défaite, de la destruction, du repli sur soi, celui où c'est la pension du papa au lieu du salaire du fiston qui fait vivre la famille !

Ces réformes courageuses nous permettront d'y arriver si chacun s'y engage. L'Etat ne ménagera aucun effort pour y parvenir, nous nous engageons à maintenir l'effort public déployé pour le secteur et qui se traduit par l'affectation d'environ 40% des ressources publiques à l'éducation.

## **VI – ÉMERGENCE ÉCONOMIQUE**

**Monsieur le Président,  
Honorables parlementaires,**

Rien de ce que je viens de proposer, aussi bien dans le domaine du renforcement de nos institutions que de la réconciliation nationale en passant par la sécurité ou l'école, n'est envisageable si nous ne sommes pas économiquement solides. Si nous créons suffisamment de richesses à l'échelle du pays, l'Etat se donnera les moyens pour mener à bien ses initiatives. En revanche si nous continuons à occuper les dernières places des nations pauvres, nous n'aurons pas les marges de manœuvre adéquates pour définir ce qui est bon pour nous, conduire en autonomie les actions du changement et aboutir à des résultats probants.

Nous devons nous organiser pour améliorer les performances de l'économie de notre pays. Nous allons relever ce défi.

**Honorables membres de l'Assemblée nationale,**

L'économie Malienne a enregistré une croissance réelle moyenne de 4,4% de 2000 à 2011, tirée principalement par le secteur primaire et, dans une moindre mesure, par le secteur tertiaire. Ce taux est inférieur à ceux des pays d'Afrique subsaharienne, de manière générale et surtout reste en deçà des 7% requis pour réduire la pauvreté qui demeure à un niveau élevé (42,7% en 2012). L'économie est peu diversifiée et les contraintes à son expansion sont nombreuses, notamment : l'insuffisance de main-d'œuvre qualifiée et d'infrastructures de base constituent un véritable goulot d'étranglement au développement économique, singulièrement dans le secteur de l'énergie et dans celui des routes, la faiblesse des ressources publiques pour les investissements et leur entretien (14,7% de taux de pression fiscale contre une norme UEMOA de 17%), un environnement des affaires peu favorable au développement du secteur privé, la sous-exploitation du potentiel agricole, notamment en raison de l'insuffisance d'ouvrages de maîtrise de l'eau et de la faible utilisation d'intrants agricoles, l'asphyxie du secteur industriel et la contribution insuffisante du secteur tertiaire à l'essor économique du pays.

Ces obstacles constituent autant de défis que nous avons l'ambition de convertir en opportunités à mettre en valeur au bénéfice de nos compatriotes.

### **Mesdames et Messieurs honorables députés,**

Au sortir de deux années moroses (2012 et 2013), nous nous attendons à un taux de croissance économique de 6,5 % en 2014 que nous nous efforcerons de reproduire en 2015. Grâce à la mise en place des mesures de soutien qui seront développées ci après, nous comptons porter le taux de croissance à deux chiffres d'ici 2018, le surcroît d'activité permettant de créer au moins 200 000 emplois. Ces mesures portent sur l'amélioration du cadre macro économique (performances budgétaires et financières) et de l'environnement économique dans notre pays. Elles concernent le rattrapage du retard de notre pays en matière d'infrastructures et d'énergie. Elles sont relatives à la mise en valeur significative de toutes les potentialités du secteur primaire (agriculture, élevage, pêche, foresterie). Elles traitent également des secteurs industriels et des services pouvant être des moteurs vigoureux de notre économie. Elles abordent enfin tous les autres facteurs de succès pour le développement socio économique de notre pays et qu'il conviendrait de soutenir pour le bonheur des Maliens.

### **Monsieur le Président Honorables parlementaires,**

En vue de maintenir la stabilité du cadre macro-économique, le gouvernement a mis en place ou mettra en place, à brève échéance, des mesures parmi lesquelles, l'amélioration de la gestion de la trésorerie et la qualité de la dépense publique ; des réformes fiscales devant nous permettre d'accroître notre taux de pression fiscale d'un demi point chaque année pour atteindre 17% de notre richesse nationale en 2018, ce qui dégagera environ 200 milliards de FCFA de revenus supplémentaires; la consolidation de la politique d'endettement nous permettant d'obtenir des conditions concessionnelles de nos partenaires financiers; le recours à des financements innovants, le renforcement de la tenue de la comptabilité matière dans les administrations publiques et parapubliques pour plus de transparence et une utilisation optimale des biens publics; le renforcement des moyens humains et matériels des structures d'audits et de contrôle et la systématisation du contrôle interne dans les administrations pour une saine utilisation des ressources publiques.

Nous poursuivrons les efforts engagés pour maintenir les réformes, dans le cadre du processus de Bruxelles en vue de la mobilisation effective et traçable de toutes les ressources promises en mai 2013.

Nous poursuivrons tous les efforts engagés pour soutenir le programme que nous avons avec le FMI dans le cadre d'équilibres macro économiques nécessaires à la bonne conduite de l'économie.

Nous améliorerons, dans le cadre du Programme d'action gouvernemental (PAG) et du Cadre stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté 2012 – 2017, la mise en place d'un système performant de suivi-évaluation du portefeuille de projets et programmes de développement financés sur concours extérieurs pour les amener vers plus de cohérence et renforcer en même temps les capacités de notre administration en perspective de la systématisation de l'appui budgétaire direct des partenaires.

Nous poursuivrons les efforts pour l'amélioration de la gestion des finances publiques, la rationalisation des dépenses, l'exigence systématique de la transparence et la communication de toutes les informations aux citoyens pour limiter les opacités facteurs de corruption et de fraudes. A ce titre, nous allons engager des actions vigoureuses de communication autour de la dette intérieure et ensuite, diligenter son apurement pour donner aux opérateurs économiques nationaux des moyens supplémentaires de développement. Nous paierons en 2014, en fonction des disponibilités de trésorerie, une bonne partie des 66 milliards de FCFA prévus à être payés par nos services. Nous nous engageons dans la même veine à accélérer et à communiquer autour de toutes les procédures de paiement des administrations publiques et en particulier du Trésor. L'opacité qui entoure ces procédures est, aujourd'hui, un véritable traquenard pour les opérateurs qui travaillent avec l'Etat et qui sont souvent obligés de payer pour se faire payer. Nous stopperons cela et assainirons le circuit de paiement de l'Etat de tous les intermédiaires véreux, spécialistes de la contrebande de factures, de la surfacturation de prestations et d'autres manœuvres ne profitant qu'à eux-mêmes et pénalisant fortement et l'Etat et les vrais opérateurs économiques. La chaîne de dépense de l'Etat sera rapide, Inch'Allah, et on ne sera plus obligé de facturer plus pour se couvrir contre de longs délais de paiement.

Nous reformerons notre fiscalité intérieure et celle de porte pour améliorer les recettes, conformément aux règles régionales et internationales. La nouvelle carte de la surveillance douanière sera mise en place à travers l'opérationnalisation des structures récemment créées ainsi que l'ouverture prochaine des représentations des Douanes maliennes aux ports de Tema, Conakry et Nouakchott. En collaboration avec les pays voisins, nous renforcerons les procédures douanières vers davantage de transparence et de traçabilité des biens, des ports jusqu'à leur lieu de mise à la consommation.

La fiscalité intérieure sera plus simple, de nouveaux gisements fiscaux seront mis en valeur comme la taxation foncière qui a le double avantage de générer des ressources fiscales et de décourager la spéculation foncière.

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les honorables députés,**

Le gouvernement lèvera les contraintes fondamentales et mettra en place les conditions favorables au développement du secteur privé du Mali avec l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'urgence d'appui audit secteur.

Toutes les réformes nécessaires convenues avec les acteurs du secteur privé seront mises en œuvre (réduction des coûts, soutien aux filières porteuses, investissements...). Nous poursuivrons le dialogue instauré avec eux pour qu'ils jouent le rôle de moteur de l'économie Malienne.

Pour soutenir les activités de commerce, il est envisagé, entre autres, le suivi de l'approvisionnement et de la distribution des produits de première nécessité ; le renforcement du contrôle de qualité et de sécurité des produits et services ; la poursuite de la mise en œuvre des Projets d'appui aux commerçants détaillants phase III et de Cadre intégré du commerce. Nous comptons également élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale de promotion des exportations.

Nous soutiendrons les plus entreprenants parmi nos opérateurs, ceux qui innovent, qui agissent dans les secteurs porteurs de l'économie et les mettent en valeur pour constituer de véritables champions capables de relever le défi de la concurrence internationale, s'installer dans d'autres pays et y porter le savoir-faire malien. Il ne peut y avoir d'économie forte s'il n'y a pas de grandes entreprises fortes, à capitaux privés, de préférence nationales, gérés selon les standards internationaux et disposant de capacités techniques, financières, managériales et commerciales fortes. Nous nous attèlerons à cela et ferons en sorte que nos compatriotes, sur l'échiquier économique national et international, puissent admirer et être fiers des champions maliens, comme ils le sont des sportifs et des artistes.

### **Mesdames et Messieurs honorables députés,**

La performance économique est également fonction du pilotage et celui-ci ne peut être efficace si nous ne disposons pas d'informations fiables sur les secteurs économiques. La croissance accélérée nécessite la construction d'une économie moderne s'appuyant sur les instruments de modélisation et de prospective basés sur des statistiques fiables et à jour. A cet effet, les efforts seront axés sur la finalisation du Schéma directeur statistique 2<sup>ème</sup> génération, la réorganisation et le renforcement des structures de planification et de gestion du développement, le renforcement du suivi-évaluation des politiques, programmes et projets, l'élaboration de la Stratégie nationale d'aménagement du territoire et des stratégies régionales en lien avec la politique des villes, la révision de la Politique nationale de population, la planification appropriée de notre endettement et de notre stratégie de gestion de la dette dans le temps. Nous devons pouvoir nous ouvrir aux nouvelles formes et alternatives de financement comme le marché financier, le partenariat public privé dans la réalisation des infrastructures tout en ayant une bonne capacité d'adéquation de la soutenabilité de la dette d'une part et de l'acquisition de capacité de financement d'autre part.

Mon gouvernement, dans ce domaine comme ailleurs, sera soucieux de restaurer notre capacité à identifier nos priorités, définir nos moyens d'intervention et travailler avec nos partenaires pour aller dans le sens de nos intérêts. Il s'agit d'affirmer et d'agir en tant qu'Etat souverain soucieux de son honneur et de sa dignité et qui entend, aussi pauvre qu'il puisse être, conduire lui-même sa politique économique. Nous mettrons fin aux pratiques qui consistent à nous parler de nos problèmes, à nous montrer les solutions et à les mettre en

œuvre à notre place. Le Mali s'endettera pour conduire ses politiques d'investissement. Mais on n'endettera plus le Mali !

### **Mesdames et Messieurs,**

Des efforts ont été engagés pour doter notre pays d'infrastructures socio-économiques de base adaptées lui permettant d'assurer son décollage économique. Ces efforts seront soutenus au cours de la période quinquennale 2013-2018 avec la mise en œuvre d'actions décisives et conséquentes.

Ainsi, dans le domaine de l'Équipement et des Transports, mon Gouvernement achèvera ou engagera les travaux de construction de la route Goma-coura-Nampala-Léré-Niafunké-Goundam-Diré-Tombouctou, de l'autoroute 2×2 voies Bamako-Ségou ; de la Route du poisson ; de la route Gao – Bourem – Taoussa ; la route de l'Avenue de l'An 2000 à Ségou ; l'aménagement en 2×2 voies de la section Ségou-San de la RN6 ; l'échangeur au carrefour de Markala ; la route Zantiébougou-Kolondiéba-Frontière Côte d'Ivoire ; la section Tour d'Afrique-Yirimadio de la RN 6, la voie reliant le 3<sup>ème</sup> Pont à la RN6 avec la construction d'un échangeur au carrefour de la RN 6, la route Gao –Bourem- Kidal- frontière algérienne. L'aménagement de plateformes logistiques et de ports secs sur chaque corridor régional accompagnera idéalement les infrastructures routières.

En outre, nous poursuivrons la recherche de financement pour la réalisation de nombreux projets routiers à savoir Ansongo-Ménaka-Andéramboukane ; Kidal-Ménaka ; Tombouctou-Douentza ; Didiéni-Goumbou-Nara-Frontière Mauritanie ; l'aménagement en 2×2 voies de la route Sikasso-Zégoua ; Bamako-Koulikoro avec le pont de Kayo et ses voies d'accès, la construction et le bitumage Tien (rive droite du fleuve Niger)-Gouni-Zantiguila sur la RN6 ; la voie de contournement de l'aéroport Ambodédjo de Mopti ; la bretelle Katélé (RN7)-Kadiolo-Zégoua, l'aménagement de 10 kilomètres de voiries urbaines dans la localité de Kadiolo ; la construction et le bitumage du tronçon malien de la route régionale Kayes-Aourou-Frontière Mauritanie ; la voie de ceinture Ouest de la ville de Koulikoro ; la construction et le bitumage de Bougouni-Manankoro-Frontière Côte d'Ivoire ; la reconstruction du pont de Kouoro Barrage sur la RN11 (Sikasso-Koutiala) ; la construction et le bitumage de Somadougou-Wô, Macina-Diafarabé-Téenkou, Sandaré-Nioro ; la réhabilitation de Koutiala-Koury-Frontière Burkina ; la construction en terre moderne de Tombouctou-Taoudénit ; la reconstruction du pont ferroviaire de Bagoungo. Il s'agira d'assurer le désenclavement intérieur de notre pays et de faire en sorte que chaque cercle de la République puisse être accessible par voie goudronnée.

Parallèlement, le gouvernement intensifiera la recherche des financements nécessaires à la poursuite des travaux de modernisation de l'aéroport de Bamako-Sénou (engagement de 10 milliards de FCFA déjà obtenu de la BID) ; à la construction de l'aérogare de Mopti et des aéroports de Kidal et de Taoudénit ; à la démarcation de la frontière Mali-Sénégal et à l'entretien d'environ 6 000 kilomètres de pistes en zones CMDT et OHVN.

### **Honorables Députés,**

En matière d'infrastructures de transport, le Gouvernement prévoit d'assurer l'entretien de 14 500 kilomètres de route par an ; de construire ou réhabiliter 1 400 kilomètres de route ; de redémarrer les travaux de voiries urbaines suspendus du fait de l'insécurité ; de construire des ponts sur le Bafing et le Baoulé à Bafoulabé ; d'assurer le développement des autres modes de

transport à travers la réhabilitation de la voie ferrée Dakar-Bamako, de construire des quais dans les escales fluviales, d'acquérir deux bateaux à faibles tirants d'eau, d'améliorer les capacités des aérodrômes du pays.

La route joue pour un pays le même rôle crucial que les veines pour le corps humain. Elle permet la circulation des hommes et des biens, favorise le commerce, les rencontres sources de créativité et de richesse, intègre les populations, les brasse pour former peu à peu une nation. Faire des routes n'est pas un luxe, mais une nécessité économique et sociale de premier ordre. Cela sera une de nos priorités.

### **Honorables membres du Parlement,**

S'agissant du secteur de l'Energie, le gouvernement mettra un accent particulier sur la résorption de nos déficits de production estimés à environ 111 MW en 2013. Pour ce faire il faut s'engager dans l'augmentation des capacités de production d'énergie électrique.

A cet effet, au titre de l'année 2014, le gouvernement dotera EDM-SA d'une subvention de 30 milliards de FCFA (bientôt porté à 35 milliards de FCFA) auquel s'ajoute la contribution de la CEDEAO de 15 milliards de FCFA pour lui permettre d'assurer un équilibre financier conséquent, réviser et louer des groupes, acheter de l'énergie électrique et réaliser des travaux d'urgence et de réhabilitation de ses installations. A terme, la mise en œuvre de ces mesures contribuera à réduire significativement les charges d'exploitation, à baisser le coût de revient du prix du KWh/h et à endiguer ostensiblement le délestage fréquent consécutif aux problèmes liés à l'approvisionnement en carburants et lubrifiants, au déficit de production et aux insuffisances des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

A court et moyen termes, le gouvernement accompagnera et facilitera la réalisation des grands projets en cours ou en préparation à savoir, entre autres, les projets :

- d'extension de la centrale hydroélectrique de Sotuba (6 MW) et de celle de la centrale thermique au fuel lourd de Balingué (45 MW) de 23 MW supplémentaires ; de réalisation de la centrale hydroélectrique de Markala (10 MW) ; de la centrale hydroélectrique de Kénié (42 MW) ; de l'aménagement de Taoussa (25 MW), de Gouina (140 MW) dans le cadre de l'OMVS, pour une capacité totale supplémentaire de 109 MW

- la poursuite du projet PASE pour le renforcement du transport et de la distribution d'électricité ; d'interconnexion des réseaux électriques du Burkina faso, de la Guinée en plus de celui de la Côte d'ivoire vers un potentiel de 330 MW avec une baisse d'au moins 10% du coût de revient de l'électricité;

- la poursuite du projet « Promotion de la production et de l'utilisation de l'huile de jatropha comme agro-carburant durable au Mali » et de manière générale du soutien aux énergies renouvelables.

A ce titre, le gouvernement soutiendra l'installation de kits, de systèmes de pompage, de lampadaires et de centrales solaires ; la poursuite de la réhabilitation des installations endommagées pendant le conflit au nord du pays et l'extension du réseau vers de nouvelles localités (Kita, Tombouctou, Gao, Kidal...).

S'inscrivant dans une dynamique de diminution du coût de revient de l'énergie, mon gouvernement s'inscrira dans une démarche permanente visant à assurer l'augmentation de la part de l'hydroélectricité et des autres sources d'électricité dans le mix énergétique ; le développement des interconnexions pour remplacer la production thermique locale onéreuse par des importations d'énergie électrique aux coûts compétitifs ; le raccordement progressif des centres isolés au réseau interconnecté sur la base de considérations technico-économiques ; l'accroissement de l'efficacité de gestion des réseaux électriques et la limitation des pertes techniques et commerciales ; l'amélioration du recouvrement des coûts, la généralisation du fuel lourd en lieu et place du gasoil comme combustible thermique, quelques ajustements tarifaires modérés en vue de restaurer la viabilité financière de la société Energie du Mali SA sur le moyen terme ; la réduction des coûts de l'électrification rurale par l'adoption de systèmes de production hybrides (petites centrales solaires de 5 MW) ; la recapitalisation à moyen terme d'EDM-SA en vue de restaurer sa capacité à mobiliser des ressources sur le marché pour une couverture partielle de ses charges d'investissement. Un cadre contractuel définira les engagements d'EDM en contrepartie des subventions perçues pour aller progressivement vers un dispositif pérenne et ajustable en fonction de la situation.

Nous assurerons une desserte régulière de l'énergie pour les ménages et les opérateurs économiques, dans des conditions de plus en plus améliorées pour faciliter l'essor économique qui est conditionné par cela. Nous ferons en sorte qu'il n'y ait plus de délestage dans notre pays.

### **Mesdames et Messieurs honorables membres du Parlement,**

Durant la décennie passée, le Mali a nourri l'ambition de devenir une puissance agricole capable de produire suffisamment pour assurer la sécurité alimentaire de ses populations et contribuer à celle des populations de la sous-région et éventuellement d'autres pays du monde.

Au terme du délai précédemment fixé, à savoir l'année 2012, cet objectif n'a pas été atteint mais il n'en demeure pas moins essentiel, et de nouvelles ambitions doivent être affichées pour mener à terme les efforts déjà fournis. C'est pourquoi nous ambitionnons de faire du Mali une puissance agricole exportatrice à l'horizon 2018. Cela suppose très clairement que la production agricole va augmenter de façon substantielle pour permettre à notre pays de régler la question de l'autosuffisance alimentaire des populations Maliennes, mais également d'exporter vers d'autres contrées.

Durant les deux dernières décennies, la production agricole a été soutenue essentiellement par la libéralisation des marchés céréaliers et l'extension des aménagements hydro-agricoles.

Ces efforts seront poursuivis par :

- l'intensification et la diversification agricoles ;
- une meilleure organisation des marchés céréaliers au profit de nos populations et dans le respect de nos engagements internationaux ;
- une extension plus grande de nos aménagements hydro-agricoles, notamment grâce à des projets/programmes d'irrigation dont le volet Infrastructures d'irrigation du projet Accroissement de la productivité agricole au Mali, le Programme de développement

d'irrigation du bassin du Niger et à Sélingué et le Programme de développement de l'irrigation de proximité.

Aujourd'hui, il convient de s'atteler à l'accroissement de la productivité qui va nous permettre d'exploiter durablement nos ressources naturelles et à la maîtrise de l'eau qui va nous garantir une exploitation judicieuse de l'atout que représente pour notre pays l'abondance de terres irrigables et de bas-fonds inondables. Le renforcement de nos capacités de maîtrise de l'eau se fera à travers la création d'une Agence d'aménagement des terres et de fourniture de l'eau d'irrigation, la promotion de la recherche-développement et de la vulgarisation. Un effort sans précédent d'investissement sera consacré à ce sous secteur pour nous permettre de nous rapprocher de notre potentiel irrigable.

Certaines mesures de réalisation de nos ambitions au plan du développement rural, mesures déjà en cours, seront renforcées. Il s'agit entre autres :

- de la mise en œuvre de la Loi d'orientation agricole et des grands programmes nationaux et internationaux de mise en valeur des terres agricoles, pastorales et halieutiques ; du Plan national de résilience à partir des projets et programmes existants ; du programme national de pistes rurales et d'infrastructures de stockage ; de la politique nationale d'intensification de l'embouche et de l'empoissonnement des plans d'eau ;
- de l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique transparente de subvention vers un accroissement significatif de l'utilisation des engrais et autres intrants agricoles;
- et enfin de l'élaboration et de la mise en œuvre de la nouvelle politique foncière.

Nous prendrons de nouvelles mesures au nombre desquelles :

- la promotion d'agropoles qui sont des pôles de développement intégré connectés aux marchés extérieurs (UEMOA, CEDEAO, UA, UE, Moyen-Orient) permettant de développer les capacités exportatrices de l'agriculture et d'accroître ses performances liées à l'accroissement des revenus ainsi collectés;
- la promotion de l'agro-industrie par le développement des infrastructures, la création de nouvelles zones industrielles et la restauration, la protection et l'agrandissement de celles qui existent déjà (Dialakorobougou, Ségou, Kayes, Sanankoroba).

Les résultats déjà atteints et les perspectives qui s'annoncent en matière de production sont encourageants. La maîtrise de l'eau nous rendra moins tributaire de la pluie et accroîtra de manière décisive nos capacités de production agricole.

Par un appui conséquent aux producteurs agricoles et avec une vulgarisation plus accrue des résultats de la recherche, nous poursuivrons les efforts sur la production céréalière, évaluée à près de 6 millions de tonnes en 2013-14. Il en sera de même pour les cultures de rente comme le coton dont la production avoisine les 450 000 tonnes en 2013-14 et qu'on peut porter à moyen terme à 800 000 tonnes.

L'Etat ne se dérobera pas, avec 9,6% des ressources budgétaires orientés sur l'agriculture, notre pays respecte d'ores et déjà les engagements de Maputo. Le chef de l'Etat a décidé de les dépasser, nous allons poursuivre les efforts pour qu'à terme 15% des ressources



budgetaires soient orientées sur le secteur de l'agriculture. La poursuite de cet effort va contribuer à éradiquer la pauvreté et jeter les bases d'une croissance économique solide et durable au bénéfice de nos compatriotes.

### **Mesdames et Messieurs honorables députés,**

Dans le domaine de l'Élevage, l'intensification des productions animales sera engagée. Ainsi, à l'horizon 2018, les productions de viande contrôlée vont dépasser les 70 000 tonnes toutes espèces confondues et la quantité de lait disponible avoisinera le million de tonnes. Cette tendance sera observée pour les effectifs de volaille, la production avicole et la quantité de cuirs et peaux mis sur le marché. Ces objectifs seront atteints grâce à un programme vigoureux d'action vétérinaire, notamment en matière de vaccination, de production et contrôle des aliments bétail. La transformation de la production, porteuse de valeur, sera notre priorité.

S'agissant des productions halieutiques et piscicoles, l'État s'engage à promouvoir rapidement ce nouveau secteur et la production des captures atteindra plus de 85 000 tonnes dès l'année prochaine.

Le nombre croissant d'acteurs du secteur privé présents sur ce segment comme on l'a remarqué lors du dernier Salon d'agriculture la semaine dernière, augure de bons résultats.

Sur le plan de la sécurité alimentaire, l'État attache une importance toute particulière à l'offre d'aliments en quantité et qualité suffisantes et à un prix accessible aux populations. Aussi, la reconstitution du stock national de sécurité, celles du stock d'intervention de l'État et du Fonds de sécurité alimentaire demeurent-elles des priorités du gouvernement que nous maintiendrons. Cette année par exemple, le stock de sécurité est en cours de reconstitution pour 38 000 tonnes. Il le sera de manière permanente, au fur et à mesure de son utilisation et, dans la mesure du possible, à partir de la production nationale.

L'État continuera, chaque fois que de besoin, à approvisionner les régions en difficulté par des distributions alimentaires gratuites, des activités de résilience locales et à réguler le marché céréalier à partir des stocks constitués. Nous sommes actuellement entraîné de distribuer près de 80 000 tonnes à plus d'un million de personnes, au nord comme au sud du pays, avec l'aide de certaines organisations internationales. Ces actions se poursuivront chaque année et nous nous efforcerons de les rendre inopportunes avec les efforts de développement de l'agriculture décrits ci dessus. Mais nous serons prêts à intervenir chaque fois que cela sera nécessaire.

### **Honorables membres de l'Assemblée nationale,**

Le débat sur le choix manichéen entre agriculture familiale et agro-business n'a pas de raison d'être : la Loi d'orientation agricole (LOA) est claire sur la nécessité de promouvoir les deux formes d'agriculture au profit des populations maliennes. Nous veillerons à la promotion des deux en répartissant entre elles et de façon équitable les ressources que l'État consacre au secteur rural.

Ce qui importe pour nous, c'est que la politique de développement rural, ici définie, ait un impact positif réel en matière d'amélioration des conditions de vie des populations maliennes en général et rurales en particulier. Ceci est parfaitement possible !

L'adoption de la Politique de développement agricole (PDA) et la mise en œuvre de cette politique à travers le Programme national d'investissement du secteur agricole (PNISA) permettent de garantir durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'améliorer les revenus des populations.

### **Mesdames et Messieurs les députés,**

En matière de gestion des ressources naturelles et de l'Environnement, la politique et les stratégies nationales s'inspirent de l'article 15 de notre Constitution qui dispose que « Toute personne a droit à un environnement sain. La protection, la défense de l'environnement et la promotion de la qualité de la vie sont un devoir pour tous et pour l'Etat ».

Il faut reconnaître que la croissance démographique et l'accroissement des besoins qui en découle, la persistance des conditions climatiques défavorables et les systèmes d'exploitation inadaptés ont entraîné une forte dégradation des ressources naturelles et ont accéléré le processus de désertification. Cette situation a conduit, en de nombreux endroits, à une rupture de l'équilibre entre les usages pour la satisfaction des besoins des hommes et des animaux et la conservation des ressources de l'environnement.

Au Nord, on observe une progression alarmante de la désertification, avec un ensablement continu du fleuve Niger, des mares, des terres agricoles, des pâturages et des voies de communication. Au Sud, la pression sur les ressources naturelles s'accroît de manière inquiétante à travers, entre autres, l'exploitation abusive de bois qui compte pour 81% dans la satisfaction des besoins énergétiques des ménages.

Les populations maliennes aspirent légitimement à vivre dans un environnement sain. Les ressources naturelles constituent le capital premier du développement du Mali. Par conséquent, les défis environnementaux majeurs seront au centre de la problématique du développement durable du pays.

Pour ce faire, nous nous engageons à promouvoir un développement durable inclusif pour tous les Maliens à travers une gestion prudente des ressources naturelles, la protection de l'environnement et la promotion d'une qualité de vie meilleure.

Notre défi, dans le contexte actuel de changements climatiques, est de parvenir à valoriser le capital naturel productif tout en conservant l'environnement et le stock des ressources naturelles dans le but d'améliorer les conditions et cadre de vie des populations Maliennes.

La gestion rationnelle des ressources naturelles se fera à travers une gestion intégrée et durable des ressources forestières, fauniques et aquatiques, le renforcement de la compétitivité des filières de production et la satisfaction des demandes relatives à ces ressources.

Les actions prioritaires porteront notamment sur le reboisement, la préservation des fleuves et de leurs bassins versants (dans le cadre de l'OMVS, de l'ABN) la lutte contre la désertification, la mise en œuvre de la « Grande muraille verte », la lutte contre l'ensablement du fleuve Niger (une priorité pour le Président de la République), la conservation de la biodiversité et de la faune sauvage, l'intégration des aires protégées existantes au sein d'un réseau coordonné, la prise en compte des mesures d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques dans les plans de développement locaux et dans les projets et programmes, la promotion du Partenariat public-privé en matière de gestion des ressources

forestières et fauniques, l'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables comme alternative à la consommation de bois énergie et la mise en place des règles de bonne gouvernance environnementale.

**Mesdames et Messieurs les honorables députés,**

L'industrie constitue un des parents pauvres de nos politiques publiques. Or, nous en convenons tous, il ne saurait y avoir de prospérité sécurisée et durable sans un tissu industriel varié. Or la part de l'industrie dans notre économie a diminué de moitié en dix ans. Le Mali compte trois fois moins d'unités industrielles que le Sénégal et dix fois moins que la Côte d'Ivoire. Cet écart ne se justifie nullement par l'avancée économique de ces pays sur le Mali mais par le volontarisme de leur politique industrielle. Nous devons être à l'offensive dans ce secteur. Nous le serons !

Les efforts en cours seront poursuivis en vue notamment de la création de nouvelles zones industrielles ; la poursuite de la déconcentration du Guichet unique dans les régions administratives de Kayes (semaine dernière), Sikasso et Ségou bientôt; et la création de centres incubateurs de projets dans les filières porteuses pour servir de base à l'essor de l'agro industrie dans notre pays. Nous travaillerons main dans la main avec le patronat dont notamment l'Organisation patronale des industriels (OPI) pour la mise en œuvre diligente des mesures contenues dans le livre blanc qu'ils ont rédigé et soumis au Gouvernement. Une attention particulière sera accordée à la nécessité de protéger nos industries contre la concurrence déloyale. L'administration sera engagée à assurer cela.

**Mesdames et Messieurs honorables députés,**

Dans le domaine des Mines, l'action de mon Gouvernement s'articulera autour de quelques axes: a) la réaffirmation du rôle majeur de l'Etat dans le secteur pour le progrès global de la Nation,

b) la mise en œuvre d'une stratégie de développement industriel basée sur l'exploitation et la valorisation des substances minérales autres que l'or,

c) la conjugaison du développement minier avec la concrétisation opérationnelle d'une nouvelle politique d'Aménagement du territoire. L'activité minière s'inscrira désormais dans un projet global de développement et non plus se dérouler au sein d'enclaves déconnectées du reste de l'activité économique nationale. Cette stratégie globale sera déclinée dans une Loi de programmation décennale de développement industriel du secteur minier (2014-2024) qui définira très clairement les responsabilités de tous les acteurs intervenant dans le secteur.

Mon gouvernement envisage notamment le développement/encadrement de l'orpaillage et de Sécurisation des sites miniers (un secteur qui emploie des centaines de milliers de maliens aujourd'hui, mais très mal encadré avec des risques sanitaires, sécuritaires, fiscaux). Nous doterons ce secteur d'un cadre institutionnel, soutiendrons la formation, le renforcement des organisations professionnelles, mettrons en place des services financiers d'accompagnement)

Le processus de Kimberly engagé par le Gouvernement pour lutter contre le commerce illicite des diamants bruts sera renforcé par le Bureau d'expertise, d'évaluation et de certification des diamants bruts.

## **Honorables députés,**

Plus globalement, l'Etat s'attèlera à la réalisation des cinq mesures vers une industrie minière de qualité : le développement et le renforcement des capacités nationales de gestion du secteur industriel et minier, la réalisation de l'Ecole africaine des mines à Bamako, l'intensification des investissements privés étrangers; la promotion d'un entrepreneuriat national dans les métiers miniers; le renforcement des capacités des collectivités locales pour mieux bénéficier du secteur et une meilleure rentabilisation de la participation de l'Etat dans les entreprises du secteur.

En soutien à la reprise effective des activités de recherche pétrolière dans le pays le gouvernement entend procéder à la relecture du Code pétrolier. Les efforts seront également poursuivis pour la confirmation du potentiel pétrolier de notre pays.

Afin de favoriser une transformation structurelle de l'économie en utilisant les ressources minières comme catalyseur d'une croissance multisectorielle inclusive, nous engagerons des mesures de diversification de ce secteur vers d'autres ressources et surtout la mise en place progressive d'industries minières à travers le soutien aux autres fonctions du secteur.

La réalisation de cet objectif nécessitera des actions ciblées pour la transformation sur place des ressources minières, le développement de la sous-traitance et des services associés à l'activité minière.

A ces mesures incitatives, s'ajouteront des projets de désenclavement routier et d'électrification des régions minières, la mise en place d'un mécanisme de financement des petites mines et la création de couloirs d'orpaillage. Il sera demandé aux acteurs miniers de s'impliquer davantage dans le renforcement économique des zones d'action et dans la mise en œuvre d'actions de soutien social aux bénéficiaires des populations environnantes des mines.

A cet effet, des mesures seront prises pour améliorer la qualité des conventions minières et pétrolières en vue de prendre en charge des aspects sociaux notamment ceux liés au développement communautaire et la gouvernance locale des ressources générées.

L'efficacité des mesures envisagées sera accrue par le renforcement des capacités de l'administration minière pour exercer ses responsabilités de contrôle et de suivi des compagnies minières.

## **Mesdames et Messieurs honorables membres de l'Assemblée nationale,**

En ce qui concerne le Tourisme et l'Artisanat, il est prévu l'instauration d'une certification de la qualité des prestations de services artisanales et touristiques ; la mise en place d'une structure d'accueil des touristes à l'aéroport de Bamako ; la mise en place d'infrastructures d'appui à la croissance de la production artisanale (villages artisanaux, centres de ressources professionnelles) ; et l'instauration d'un mécanisme de financement des petites et moyennes entreprises (PME artisanales et touristiques).

Les efforts dans ces domaines porteront également sur la mise en œuvre d'une stratégie de développement de la sous-traitance en faveur des entreprises artisanales ; la relecture du Code de l'artisanat du Mali pour son harmonisation avec le Code communautaire de l'artisanat de l'UEMOA ; la restructuration du réseau des Chambres de métiers du Mali suite à l'adoption

du Code communautaire de l'artisanat de l'UEMOA ; la poursuite de la mise en place des infrastructures de base et des services d'appui aux Secteurs de l'Artisanat et du Tourisme ; la diversification de l'offre touristique et le développement du tourisme d'affaires pour donner à Bamako un nouveau lustre sur ce segment d'affaires dans le sillage du grand sommet Afrique France sur la sécurité de 2016 ; le soutien au tourisme interne (celui des Maliens à la découverte du pays) le renforcement du partenariat entre le secteur public et le secteur privé, la société civile et les organisations communautaires ; la poursuite de la mise en œuvre du programme régional de développement du tourisme de l'UEMOA. En travaillant avec les organisations professionnelles, nous nous mettrons en position d'identifier les propositions pertinentes et les mettre en œuvre rapidement au bénéfice du secteur et de l'économie du pays.

### **Monsieur le Président**

#### **Mesdames et Messieurs honorables députés,**

Le secteur de la culture est souvent ignoré dans les discours publics alors qu'il peut être un inducteur fort de développement pour un pays comme le Mali. La protection du patrimoine culturel, le développement des infrastructures culturelles (maisons de la culture, musées régionaux, grande bibliothèque, bibliothèques municipales et régionales), l'appui à la production cinématographique et de téléfilms, la sauvegarde des manuscrits de Tombouctou à travers leur transcription, leur traduction, leur publication, leur enseignement et leur édition, l'appui à l'action culturelle notamment à la création, à la promotion d'événements culturels comme les festivals et les rencontres culturelles, la protection des droits liés à la propriété artistiques constituent des initiatives que nous encouragerons.

Nous jetterons les bases d'une véritable industrie de la culture, pourvoyeuse d'emplois et porteuse du message de la réconciliation nationale.

La musique, les chants, le théâtre, les arts, la cuisine, l'ameublement ou l'habillement constituent autant des supports de nos traditions que des moyens puissants de création de richesse. Nous protégerons les créateurs, artistes, acteurs de la culture, leur donnerons des outils et infrastructures d'expression, soutiendrons la création et la formation et les inciterons à exporter leurs produits. Ce qui donnera autant d'occasion d'exporter notre culture, faire connaître et aimer le pays, et amener les autres à voir le Mali avec un regard positif.

Le rayonnement d'un pays dépend aussi de sa capacité à convaincre les autres de la richesse et de la variété de son histoire, de ses traditions et cultures. Plusieurs nations l'ont démontré par le passé et sont arrivées à avoir une certaine influence internationale, non pas en raison de leur puissance militaire, mais grâce à leur rayonnement culturel. Le Mali peut en faire autant avec ses potentialités culturelles. Nous allons emprunter cette voie. Cela passera par une forte protection des créateurs, c'est pourquoi nous allons mener une lutte implacable contre la piraterie et la contrefaçon qui sont pires que la criminalité car un pirate tue une culture et une tradition, ce qui est au moins aussi grave que de tuer un homme. Nous éradiquerons la mafia de la piraterie au Mali.

#### **Mesdames et Messieurs honorables parlementaires,**

Pour ce qui est des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), outils pouvant d'ailleurs soutenir la culture, une déclaration de politique sectorielle des

télécommunications et une stratégie d'accès à l'internet à haut débit sont disponibles. Nous poursuivrons les efforts dans ce sens.

Nous faciliterons la diversification de l'offre audiovisuelle nationale avec la création de nouvelles chaînes publiques et privées de TV à diffusion nationale et d'autres à diffusion régionale/locale. Dans la phase test, chaque région sera dotée d'une chaîne.

La presse écrite publique est elle aussi concernée avec la dotation de l'Agence Malienne de Publicité (AMAP) d'une nouvelle imprimerie moderne. Nous accompagnerons la presse privée, important outil d'ancrage démocratique, pour qu'elle se renforce par la professionnalisation et l'autorégulation avec à terme la mise en place de grands groupes de presse privés, donnant à ce secteur une crédibilité nécessaire aujourd'hui. La réorganisation du secteur avec la mise en place de la Haute autorité de la communication sera menée dans cette optique.

S'agissant de l'internet, la couverture du pays sera améliorée à travers la poursuite de la construction de réseaux en fibre optique et l'acquisition d'une capacité de connexion de 200 Méga bit/seconde.

Le Gouvernement poursuivra l'accélération de la modernisation et du renforcement de la compétitivité de l'opérateur public postal et gèrera la transition numérique vers une généralisation de ces technologies dans notre pays.

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs honorables députés,**

La ville constitue aujourd'hui un pôle d'attraction humaine important dans notre pays. Les villes croissent de manière significative et bientôt il y aura autant de citadins que de ruraux. Loin de constituer une menace, l'urbanisation peut être source de création de richesse dans les domaines primaire (agriculture péri urbaine et fortement mécanisée) et surtout tertiaire (la concentration des habitants crée la nécessité de nombreux services à rendre à ceux-ci et donc constitue autant d'opportunités de création d'entreprise et de production de richesses).

Si le Nigeria est aujourd'hui la première puissance économique d'Afrique devant l'Afrique du sud, il le doit à sa population et à la forte concentration de celle-ci dans les villes. Nous considérerons donc nos villes, dont Bamako, comme autant d'opportunités de création de richesse. C'est tout l'intérêt de la politique nationale de la ville et du programme de développement des villes dont la finalité est de faire de la ville malienne un espace sûr et convivial, porteur de richesses et donnant au citadin un cadre d'expression lui permettant d'étrenner sa citoyenneté. Pour ce faire, nous allons réunir les partenaires de la ville pour répartir les niveaux d'effort entre l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises privées, les citoyens et les partenaires techniques et financiers pour mettre en œuvre ce programme. A terme, nous aurons réglé les problèmes d'accès aux services de base (logement, assainissement, foncier sécurisé, eau, électricité, santé) tout en développant l'économie des villes, améliorant la citoyenneté des citadins et renforçant les gestionnaires des villes que sont les collectivités locales. Nous aurons ainsi une centaine de villes maliennes aptes à jouer pleinement leur rôle dans le développement du pays. Il n'y aura plus d'antagonismes entre villes et campagne, mais harmonie. Elles se compléteront au bénéfice du pays.

Bamako, notre capitale est la vitrine de notre pays. Nous allons la transformer en cinq ans à travers le plan de développement « Bamako 2030 » qui porte sur l'aménagement des berges du fleuve comportant la réalisation de voies traversant la ville de part en part sur 17 km, la réalisation de grands projets immobiliers sur les berges aménagées avec des investissements d'au moins 400 milliards de FCFA en première phase soutenus par le secteur privé et le partenariat public privé, la relocalisation des casernes militaires ailleurs qu'en centre ville permettant de réaliser des opérations d'aménagement, d'embellissement et d'équipement de la ville, la mise en place d'au moins deux autres zones d'activités économiques majeures en plus du centre ville actuel qui sera réaménagé. Bamako changera de visages et le pays avec.

De nombreux autres efforts d'investissement seront engagés dans tous les domaines touchant la vie des citoyens. Nous allons créer à Bamako 5 stations d'épuration des eaux usées et d'ouvrages annexes, réaliser 250 km de caniveaux, 125 km de collecteurs, 10 dépôts de transit, 3 décharges finales et achever les travaux de la décharge finale de Noumoubougou. Nous allons jeter les bases de la valorisation des déchets solides avec au moins deux usines de traitement à Bamako produisant l'électricité et des engrais organiques. La journée de salubrité sera institutionnalisée.

Le surcreusement et l'aménagement de collecteurs naturels, la libération des servitudes des cours d'eau, l'amélioration de la mobilité urbaine, la construction d'équipements marchands dans les villes constituent, entre autres des investissements d'amélioration du cadre de vie, dans le cadre de ce programme. Au bénéfice de chacune des villes retenues.

Le secteur urbain, comme l'artisanat ou la culture, constitueront bientôt des moteurs supplémentaires de notre économie. Moteurs contribuant à la résorption significative du chômage, notamment celui des jeunes.

### **Honorables membres du Parlement,**

Les mesures et actions envisagées, aussi bien sur le plan de la gestion macro économique que du dispositif de pilotage, en passant par les mesures sectorielles (agriculture, industrie, services) et les supports que sont les infrastructures ou encore l'énergie portent sur ce qu'il faut faire pour ajuster notre système économique à court terme pour le rendre apte à servir le développement du pays dans les cinq ans à venir. A l'instar de ce que j'ai proposé pour l'éducation, il nous faut jeter les bases du long, voire du très long terme en matière économique pour doter notre pays d'un référent solide en la matière qui nous guide et oriente nos partenaires sur ce qu'il faut faire pour mettre le Mali en position économique favorable sur le continent. Ces bases à fixer pour une génération serviront de socle aux programmes économiques à concevoir avec le soutien de tous nos amis.

Nous nous attèlerons à la confection d'un plan de développement économique qui contiendra ce qu'il faut faire pour assurer l'émergence économique de notre pays par la bonne gestion des enjeux de long terme, la modélisation des différents scénarios de développement et l'identification des stratégies à mettre en œuvre pour ce faire. Le Plan « Mali Emergent », souhaité par le chef de l'Etat, prévoira les voies et moyens permettant au Mali de négocier les grandes transitions socio économiques à venir, au mieux de ses intérêts, pour les mettre à son profit et en faire des facteurs clés de succès.

Il s'agit de :

La transition démographique : maîtrise de la croissance de la population par l'effet conjugué des politiques publiques, de l'urbanisation, de l'éducation et de l'implication marquée des femmes dans les sphères de décision pour entrer dans le cercle vertueux de la croissance économique et de sa répartition équitable entre les citoyens à un niveau qui améliore leur existence, leur procurant des capacités supplémentaires inductives de croissance et de richesses supplémentaires.

La transition énergétique : maîtrise des technologies de production énergétique sans impact négatif sur l'environnement et sur le cadre de vie (énergie solaire et énergies renouvelables), à des coûts efficients permettant une plus grande création de richesse, la mise à disposition des services de base aux populations dotées de moyens pour les payer dans des conditions normales d'exploitation permettant la viabilité du secteur et la soutenabilité du modèle à l'échelle de la nation. Cela va créer là également un système de croissance vertueuse, auto entretenue, profitable au plus grand nombre et donc au pays.

La transition productive : vers une agriculture intensive, soutenue par une forte professionnalisation des agriculteurs et une bonne maîtrise des outils de production (techniques, eau, intrants...), vers un marché intérieur solvable et rémunérateur permettant aux agriculteurs de vivre décemment quelque soit la nature de leur activité (petits producteurs, grande unité industrielle, coopératives de producteurs) au point de pouvoir orienter le surplus vers l'exportation ou d'autres formes de transformation.

La transition numérique à réussir : vers la maîtrise du tout numérique, base d'une grande démocratisation de l'information et du savoir de manière générale, la généralisation des techniques d'information et de communication dans tous les secteurs, à commencer par l'éducation, la forte maîtrise par les populations, y compris rurales, la capitalisation de la maîtrise dans le développement d'une industrie de services liés à ces outils, la vulgarisation de la culture malienne vers la création d'un autre secteur économique créateur de valeurs et intégrateur social. Le Ministère en charge de l'économie numérique a pour vocation de nous faire réussir cette transition.

Enfin la transition démocratique qui verra les citoyens acteurs, informés, conscients, impliqués et fortement renforcés, individuellement et collectivement pour exiger des leaders de l'exemplarité et de la redevabilité, donnant une bonne vigueur à la démocratie malienne, renforçant nos institutions et les amenant, à travers des règles précises, à s'auto réguler et à se renforcer au bénéfice du plus grand nombre et du pays.

Si le Mali gère au mieux ces cinq transitions, il entrera dans l'ère de l'émergence, cela sera d'autant plus pérenne qu'il arrivera à le partager avec ses voisins, ce que nous allons intégrer dans les fondamentaux du plan « Mali émergent ».

Il sera conçu avec la participation la plus large des Maliens. Nous nous emploierons à convoquer le génie malien pour jeter les bases du « Mali émergent ».

C'est un exercice prospectif majeur que nous lancerons et qui balisera la plupart de nos politiques publiques, indépendamment des pouvoirs politiques pour dégager les horizons de notre pays sur une génération. C'est la seule condition pour que le Mali retrouve son lustre d'il y a quelques siècles !

Nous devons ce legs à nos enfants et petits-enfants.



## **VII – DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

### **Mesdames et Messieurs honorables députés,**

L'économie, aussi forte et prospère qu'elle soit, ne suffira pas à mettre les citoyens dans les conditions sociales souhaitables pour une collectivité. C'est pourquoi le président de la République a fait du développement social un corollaire indissociable du développement économique. Nous nous emploierons à donner corps à ces orientations.

Dans le cadre de la promotion du dialogue social, le Gouvernement a inscrit parmi ses priorités la mise en œuvre d'une politique active de développement social axée sur le dialogue avec tous les acteurs socio économiques en vue de l'instauration d'un climat social apaisé.

A cet effet, il est envisagé de poursuivre l'actualisation des Conventions collectives. Cette action, qui vise à mieux prendre en charge l'amélioration des conditions de vie et d'activité des travailleurs, sera partagée avec les employeurs.

Soucieux du bien-être de toutes les catégories sociales, le Gouvernement a placé au cœur de ses préoccupations l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées. Aussi, a-t-il initié en leur faveur un important Plan d'actions dont la mise en œuvre impliquera tous les ministères.

De manière générale, toutes les catégories sociales fragiles (handicapés, femmes, enfants, personnes âgées) font l'objet de politiques sectorielles spécifiques que nous continuerons à améliorer en rapport avec les acteurs institutionnels appropriés (collectivités territoriales) pour que la société malienne n'oublie pas ces couches sensibles et qu'elles puissent croire en de lendemains meilleurs.

### **Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs honorables députés,**

Les problèmes de santé de notre pays demeurent toujours préoccupants pour la grande majorité des Maliens, malgré les résultats importants atteints par la mise en œuvre du Programme de développement sanitaire et social (PRODESS).

Les indicateurs sanitaires montrent une nette amélioration de la santé maternelle, néonatale et infanto-juvénile, une progression de la couverture et de l'accessibilité des populations aux centres de santé communautaires fonctionnels, une expansion de la qualité des soins grâce à la construction et à la modernisation des établissements sanitaires hospitaliers et à l'intensification de la lutte contre la maladie, notamment le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose entre autres. Cependant, trois défis majeurs restent à relever.

Le premier défi est la modernisation des équipements et des infrastructures techniques. Notre ambition à cet effet est d'élever le niveau de la qualité des soins de santé, d'amorcer graduellement la gestion des maladies de la transition épidémiologique au sein de nos formations sanitaires de référence et de garantir à chaque usager, chaque malade, un accueil humain, digne et de qualité au sein des hôpitaux du Mali. C'est pourquoi l'Etat va déployer des efforts exceptionnels pour la remise à niveau (en matériel, en personnel et en ressources financières) des formations sanitaires ayant subi des dégradations pendant l'occupation. Tous les plateaux techniques médico-chirurgicaux et de biologie clinique des hôpitaux seront renforcés et adaptés aux exigences des standards de l'Organisation mondiale de la santé.

Le second défi est l'intensification de la lutte contre la maladie, grâce au renforcement des programmes nationaux de santé publique, ayant un impact sur la santé des populations vulnérables, en particulier la mère et l'enfant. Le gouvernement améliorera la santé de la mère et de l'enfant, en soutenant toujours la gratuité de la césarienne, du traitement du paludisme aigu chez l'enfant, de l'accès gratuit aux médicaments pour la prise en charge du Sida, du Cancer du sein, des moyens de contraception et de planification familiale, de la vaccination de routine contre les maladies de l'enfant et celles émergentes de la Mère. En plus, le Gouvernement assurera bientôt la gratuité d'un examen mammographique annuel pour toutes les femmes enrôlées dans une campagne de prévention en plus du test systématique de dépistage du cancer du col de l'utérus. Une attention particulière sera accordée à la formation du personnel sanitaire.

Le troisième défi est le financement adéquat de la santé des Maliennes et des Maliens. La part relative de l'accroissement du budget récurrent de l'Etat pour couvrir les dépenses de santé sera améliorée. Ainsi, l'Etat utilisera toutes les modalités pour faciliter l'accès aux soins de santé. L'Assurance maladie obligatoire (AMO), en marche déjà pour les travailleurs en activité des secteurs public et privé et les travailleurs à la retraite, ainsi que leurs ayants droits, sera renforcée et complétée par des mécanismes comme les systèmes de mutualité, le système de tiers payant pour les enfants malades, les contrats de prestations subventionnées dans le cadre d'un tarif unique pour les populations défavorisées et l'accélération de l'extension de l'aide médicale pour les populations indigentes. Nous allons engager la phase de l'assurance médicale relative aux professions libérales, aux entrepreneurs individuels en adaptant le concept à leurs activités pour que la majeure partie des acteurs économiques bénéficient d'une couverture contre les maladies. La promesse du Président d'une couverture maladie universelle des Maliens sera réalisée par étapes sur l'ensemble du mandat.

A cet égard, le gouvernement engagera des stratégies de dialogue et de concertation sur l'amélioration urgente des conditions d'hygiène et du cadre de vie pour tous, dépourvu de périls infectieux de tout genre.

Toutes les politiques urbaines qui touchent la famille, les collectivités, l'individu, les milieux dont l'école, le mode de vie dont l'alimentation, les us et coutumes, seront accompagnées par des stratégies volontaristes de promotion de l'hygiène à tous les niveaux. C'est un changement qualitatif de cap, afin de rendre l'environnement du citoyen sain, agréable et dépourvu de périls infectieux qui impactent la santé. La santé de tous dépend de l'hygiène à tous les niveaux.

### **Mesdames et Messieurs honorables membres du Parlement,**

Le président de la République a décidé de faire de l'accès à l'eau potable un axe majeur de la politique sociale de son mandat.

Dans cette perspective, le gouvernement mobilisera les moyens pour l'achèvement des chantiers en cours dans le secteur hydraulique et relatifs à la réalisation de 1 303 équivalents points d'eau modernes (forages équipés, puits modernes, puits citernes, mini adduction d'eau et bornes-fontaines) répartis sur l'étendue du territoire national ; la réhabilitation de 454 points d'eau dans certaines localités des Régions de Koulikoro, Ségou, Mopti et Gao ; la réalisation de 6 500 branchements dans les centres urbains et semi-urbains à travers la mise en service des stations compactes de Missabougou et de Kalabancoro ; les adductions d'eau potable des villes de Koro, Bankass et Sofara (Région de Mopti), de Baraouéli, Konobougou,

Dioro, Macina et Niono (Région de Ségou) et de l'adduction d'eau de Sénou (District de Bamako) ; le renforcement des adductions d'eau de Dioïla (Région de Koulikoro) et de celles de Bla et de Tominian (Région de Ségou) ; la réalisation des travaux de renforcement de la capacité de production d'eau potable pour les centres de Kati, Koutiala et Sikasso ; et la réalisation d'adductions d'eau potable et assainissement dans 70 centres semi-urbains en 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> Régions.

Pour améliorer l'accès à l'eau des populations du District de Bamako et de sa périphérie urbaine, le gouvernement s'emploiera au démarrage des travaux de construction de la station d'alimentation en eau potable de Kabala (investissement de plus de 170 milliards de FCFA) qui permettra à un million de bamakois de résoudre définitivement leurs problèmes d'eau. Nous allons aussi renforcer le système d'alimentation en eau potable des villes de Sikasso, Koutiala, Kati et Kayes pour 25,5 milliards de FCFA. Nos différentes actions ont pour objectif de faire en sorte que 80% de nos compatriotes aient accès à l'eau d'ici 4 ans contre de 60% aujourd'hui.

**Monsieur le Président,  
Honorables députés,**

En adoptant, le 24 novembre 2010 la Politique nationale genre du Mali, notre pays entendait concrétiser ses engagements nationaux et internationaux au regard d'une société démocratique et d'un Etat de droit dans lequel l'égalité entre les femmes et les hommes constitue une valeur fondamentale, conformément aux dispositions de la Constitution. Dans ce cadre, il convient de noter l'élaboration en cours d'un projet de loi fixant les modalités d'augmentation des chances d'accès des femmes aux fonctions électives du Gouvernement et dans l'Administration.

Cette initiative se veut une approche incitative visant à accroître la présence des femmes dans la sphère publique et politique et par conséquent à promouvoir une démocratie inclusive. L'accroissement de la contribution des femmes au développement économique et social demeure une aspiration forte des pouvoirs publics. Parmi les principales actions envisagées par le gouvernement pour l'atteinte de ces objectifs figurent :

- le lancement d'une initiative en matière d'éducation des filles ;
- le lancement d'un programme de prise en charge des jeunes filles déscolarisées « l'école de la deuxième chance » ;
- le lancement d'un programme d'alphabétisation fonctionnelle et d'acquisition de connaissances de base, « apprendre à se prendre en charge » ;
- le lancement d'une initiative « Gérons notre quartier » soutenant l'implication des femmes dans la gouvernance locale.
- Le soutien aux programmes destinés à mettre en place dans chaque village du Mali une plateforme multifonctionnelle au bénéfice des femmes (5000 plateformes, l'Etat paie 6 milliards de FCFA, le reste soutenu par le PNUD) ;

En outre, le Gouvernement prévoit la mise en œuvre d'actions visant la réduction de moitié du taux d'abandon des filles au sein de tous les ordres d'enseignement d'ici fin 2017 ; la

réinsertion économique et sociale des filles/femmes déscolarisées et l'accès de groupements de femmes au financement des activités génératrices de revenus.

**Honorables membres du Parlement,**

Dans le domaine du logement, le gouvernement finalisera la réalisation du nouveau projet de construction de 1 000 logements co-financés par l'Etat et la Banque islamique de développement, l'achèvement avant la fin de l'année 2014 du programme de construction de 1 922 logements sociaux à Bamako et dans les régions, la réalisation dans le cadre du Programme présidentiel de 50 000 logements sociaux en partenariat public-privé d'ici 2018 ; et la construction des voies d'accès aux logements sociaux des Coopératives d'habitat de Gouana et de Sébénicoro.

Nous allons engager les réformes appropriées pour améliorer les capacités du système national de construction des logements sociaux impliquant l'administration, les entreprises, les partenaires financiers et ouvrir d'avantage le secteur aux investisseurs extérieurs pour que les besoins du pays, estimés à 400 000 logements, puissent être couverts à moyen terme.

**Monsieur le Président,  
Honorables députés,**

Les questions de jeunesse sont au cœur des préoccupations du Gouvernement. La création d'un département entièrement dédié aux questions de jeunesse, auxquelles a été ajoutée la construction citoyenne démontre notre volonté de faire de la jeunesse et du renforcement de sa citoyenneté et de son patriotisme une priorité de l'action publique. Un pays bâtit son avenir en faisant du temps de jeunesse celui de l'émergence de la citoyenneté.

A cet égard, nous envisageons quelques initiatives utiles :

- le renforcement des capacités des structures d'encadrement de la jeunesse mais aussi l'accompagnement de ces structures dans la mise en œuvre de leur programme, elles connaissent souvent mieux que l'Etat les aspirations réelles des jeunes;
- la création de maisons des jeunes pour la promotion des activités socio-éducatives et culturelles ;
- le lancement d'une « Carte jeune » donnant accès à certains services à des coûts modérés, mais comportant également des devoirs à souscrire;
- le lancement d'un programme spécial de détection de jeunes à fort potentiel dans les différents domaines de la vie nationale (éducation, sports, arts, culture);
- le développement des compétitions interscolaires et universitaires dans différents domaines ;
- le lancement du Projet de développement des compétences et emploi des jeunes (PROCEJ) à hauteur de 25 milliards, celui du projet de formation professionnelle, insertion et appui à l'entrepreneuriat des jeunes ruraux à hauteur de 30 milliards, projet d'amélioration de la compétitivité des entreprises par la formation à hauteur de 4,5 milliards de FCFA

- la recherche de financement pour l'exécution du programme décennal de développement de la formation professionnelle et pour la dotation du fond spécial de soutien aux activités génératrices de revenus.

Par la création d'au moins 200 000 emplois pendant le mandat du Chef de l'Etat, nous devons donner à la jeunesse la place qu'elle mérite dans la société et lui accorder toutes les attentions pour qu'elle puisse faire de même avec les futures générations.

### **Honorables députés,**

Préoccupé par les questions d'emploi des jeunes et de leur insertion sociale et professionnelle, le gouvernement s'engage à lancer des programmes d'installation de jeunes non diplômés dans l'agriculture, l'élevage, l'artisanat, le tourisme et l'environnement.

Dans le même sens, il sera procédé :

- au renforcement des capacités de l'Agence pour la promotion de l'emploi des jeunes (APEJ) : promotion des TIC, Portail Internet, Plateforme « Stages » et « Emploi », forum « Emplois », dotation du fond national pour l'emploi des jeunes de 2 milliards de FCFA supplémentaires ;

- à l'accueil de 100 000 jeunes déscolarisés ou non scolarisés dans les dispositifs d'apprentissage dont 30 000 filles ;

- à la professionnalisation de 15 000 jeunes sans emploi à travers des stages de qualification dans les entreprises publiques et privées dont 5 000 femmes ;

- à l'élaboration d'un statut de « jeune professionnel » ;

- à l'encouragement des jeunes à la maîtrise accélérée des TIC.

Ce sont là des dispositifs d'aide à l'emploi qui viendront s'ajouter à tout ce qui est tenté sur le plan sectoriel par de nombreux acteurs. Il faut cependant noter que c'est par la réforme du système éducatif et surtout par l'amélioration significative de notre système économique comme cela est visé par les politiques précédemment décrites que nous pourrions réduire de manière significative le chômage des jeunes.

### **Mesdames et Messieurs les députés,**

Prenant la pleine mesure de la place du sport dans l'éducation et l'épanouissement des jeunes, le gouvernement envisage de développer la pratique du sport de masses et d'élite à travers l'élaboration d'un document de politique nationale de développement et de promotion du sport ; la réhabilitation et la construction d'infrastructures et d'installations sportives dans les communes, cercles et milieux scolaires et universitaires ; la professionnalisation des clubs en vue de rehausser le niveau de nos championnats et permettre aux clubs de se prendre en charge ; et l'instauration du partenariat public-privé dans le cadre du sponsoring.

Le département en charge des sports, bénéficiant d'une plus grande liberté en tant que ministère plein, s'évertuera de donner une impulsion nouvelle à ces orientations pour que le secteur des sports retrouve une nouvelle vigueur au service de la société et du pays.

**Monsieur le Président,  
Honorables députés,**

Aider les populations à avoir accès aux services de base est une chose, leur permettre d'avoir des revenus en est une autre. C'est dans ce cadre que sont situées toutes nos initiatives de soutien à l'emploi des jeunes pour cette catégorie importante de notre société. C'est dans ce cadre que nous mettrons également en œuvre plusieurs initiatives originales de soutien à l'activité économique d'une part et d'assistance aux couches les plus défavorisées de notre pays d'autre part.

70 milliards de FCFA sont prévus pour des mesures d'urgence de relance économique. Le 15 mai prochain, nous alerterons nos partenaires pour que ces sommes puissent soutenir de nombreux opérateurs économiques dans l'attente. Il s'agira d'indemniser les victimes de la crise, d'aider des opérateurs à redémarrer leurs activités, de reconstruire des équipements marchands, de soutenir l'activité d'opérateurs économiques en facilitant l'intervention des établissements financiers, de soutenir le redéploiement des banques au Nord.

Nous allons soutenir le pouvoir d'achat de certaines couches démunies dans les grandes villes et particulièrement à Bamako en généralisant une expérience conduite en Commune IV de Bamako par le VSOS et qui consiste à prendre en charge certaines dépenses sociales de la famille (école, santé, assainissement), soutenir l'exercice d'une activité génératrice de revenus (pisciculture, aviculture intra domiciliaires, petits commerces) permettant à la famille d'accroître ses revenus et retrait progressif du soutien sur une période de 3 ans.

Nous allons investir 10 milliards de FCFA dans cette activité et en fonction des résultats accroître la contribution publique pour sortir de la pauvreté 5000 familles condamnées jusque là. Cette politique sera menée avec les collectivités territoriales qui prendront le relais dans le cadre de l'approfondissement de la décentralisation. Nous conduirons parallèlement une action concertée avec le fond de solidarité nationale qui ciblera 166 communes parmi les plus pauvres du pays pour y améliorer l'accès aux services sociaux de base. Cette mesure sera précédée par le soutien en pouvoir d'achat, dans les semaines à venir, sous forme d'augmentation de salaires et de paiement de primes et d'indemnité pour 11 milliard de FCFA. Nous demanderons aux entreprises du secteur privé de faire un effort dans ce sens.

Le gouvernement engagera plusieurs autres mesures pour atténuer le coût de la vie, souci majeur de nos populations. Il s'agira pour nous, de manière urgente et en concertation avec les opérateurs économiques de faire assurer un approvisionnement conséquent du pays en produits de première nécessité en vue du ramadan. Le ministère du Commerce s'emploiera ensuite à faire en sorte que les produits de première nécessité demeurent toujours dans une fourchette de prix accessible avec l'objectif d'une baisse sensible. Nous varierons les circuits d'approvisionnement, accroîtrons la concurrence, systématiserons les contrôles et utiliserons, le cas échéant, la fiscalité pour permettre d'atteindre et de maintenir les objectifs affichés en la matière.

**Monsieur le Président,  
Honorables députés,**

Notre pays, le Mali, se distingue sur l'échiquier international par notre histoire, notre civilisation, notre humanisme, nos cultures et traditions qui constituent les racines de notre nation. C'est grâce à elles que l'irréparable ailleurs est évité ici. C'est grâce à elles que les

chocs les plus rudes sont amortis au point de nous permettre de les surmonter. Ces racines, dont font partie également nos religions, doivent être préservées, nourries pour être encore plus fortes et jouer leur partition dans la stabilité sociale, préalable indispensable à toutes les autres formes de stabilité. Conscient de cela, nous nous évertuerons à protéger et à promouvoir les racines de la société Malienne.

Nous allons mieux lutter contre toutes les atteintes aux mœurs, outiller davantage les brigades en charge de cette question, rendre plus contraignantes les conditions d'ouverture et d'exploitation des établissements de tourisme dont certains deviennent rapidement des maisons closes et autres lieux de débauches, mieux encadrer l'exercice d'activités nocturnes par les jeunes mineurs, traquer la vulgarisation des images et attitudes obscènes au niveau de la jeunesse et rendre inacceptable l'intolérable qui devient malheureusement banale dans notre société. A ce titre, nous allons prendre les mesures en vue de la réintroduction de la tenue scolaire dans tous les ordres d'enseignement en standardisant non seulement l'uniforme mais aussi les types de couture.

Les autorités traditionnelles, religieuses joueront un plus grand rôle, dans le cadre de l'approfondissement de la décentralisation mais aussi dans les rapports avec les autorités centrales. L'Etat est laïc, cela ne fait aucun doute car il repose sur une société fortement laïque, mais la laïcité ne signifie nullement être contre les religions. Nous ferons en sorte que les religions jouent leur rôle de stabilisation de la société.

**Monsieur le Président,  
Honorables députés,**

La prise en compte de la protection et de la promotion des personnes handicapées comme un élément clé des politiques publiques sera une réalité. Les handicapés représentent 16% de la population, ce qui n'est pas négligeable. Ils peuvent être facteur de création de richesse si des efforts sont fournis pour leur épanouissement. C'est pour ce faire que nous envisageons quelques mesures significatives à prendre à leur profit :

La mise en œuvre dans la mesure du possible des principales recommandations de la plateforme de propositions du réseau Handi Actions développement et perspectives (RHADP) vers la promotion des handicapés; la réhabilitation et le renforcement du centre national d'appareillage orthopédique ; l'adaptation accélérée des lieux publics aux personnes handicapées comme des passages pour tricycles, rampes d'accès ; la création d'au moins deux écoles spécialisées et équipées pour les handicapés et le renforcement de toutes les structures existantes sous l'égide des collectivités locales; la ratification et l'application des différentes conventions internationales de protection et de promotion des droits des handicapés, la vulgarisation de ces textes sera effective ; l'allocation d'une subvention annuelle de 50 millions de FCFA chaque année au réseau de la FEMAPH, la poursuite des initiatives de facilitation de l'accès à la fonction publique, le soutien aux initiatives de création de richesse par les handicapés ; la promotion de l'image des handicapés dans la société et la fermeté à l'égard des discriminations faites aux personnes handicapées; le soutien des organisations d'handicapés et des fédérations régionales et nationale des personnes handicapées dans la conduite d'initiatives permettant la génération de revenus pour les handicapés : dix projets majeurs par région et par an avec une subvention globale de 300 millions de FCFA chaque année.

Les personnes démunies, défavorisées, les marginaux sont tous susceptibles de bénéficier de concours de l'Etat. Nous ne laisserons tomber aucune catégorie sociale de la nation.

Nous renforcerons les moyens et les capacités des centres pour déficients mentaux (exemple de l'AMALDEME en Commune IV ou du centre du point G) pour améliorer les conditions de traitement, de rééducation, de formation et d'apprentissage pour les enfants déficients mentaux.

Le gouvernement multipliera et professionnalisera les centres d'écoutes communautaires qui seront dotés d'ateliers d'apprentissage de métier pour offrir un métier décent aux jeunes gages de leur participation au développement du pays ; nous renforcerons la capacité des villages SOS d'enfants et augmenterons leur nombre pour assurer une meilleure prise en charge des enfants abandonnés ; les orphelinats seront soutenus en collaboration avec les collectivités locales.

Le gouvernement réorientera les activités du mois de la solidarité pour éviter le folklore et privilégier le concret avec les activités dotées de résultats tangibles. Ainsi ce mois deviendra un moment de bilan des apports de la solidarité nationale à l'égalisation des chances et à l'insertion socio économique des personnes handicapées.

## **VIII – SORTIE DE MATIÈRE**

**Monsieur le Président,  
Honorables députés,**

Après avoir présenté les six axes majeurs de notre politique, dans le cadre des orientations fixées par le président Ibrahim Boubacar Keïta, ceux d'entre vous qui ont eu la chance d'assister à d'autres déclarations de politiques générales, peuvent légitimement se dire qu'ils ont déjà entendu des annonces similaires, reçu des promesses semblables sans forcément que les actes aient suivi les paroles. Ils ont peut-être raison. Mais sachez que cette fois, dans le contexte socio-économique qui est le nôtre, nous n'avons pas le droit de décevoir. Nous n'y avons pas droit, car les Maliens nous regardent, avec une attention plus soutenue que jamais, avec espoir, mais surtout anxiété. Comme l'une des dernières cartouches d'un soldat, le mandat actuel revêt une importance vitale pour notre pays. Le Président l'a dit, avec l'aide de Dieu il fera ce qu'il a promis. Nous le disons, avec l'aide de Dieu, nous ferons ce que le Président a promis aux millions de Maliens qui lui ont fait confiance.

**Monsieur le Président,  
Mesdames et messieurs les membres de l'Assemblée nationale,**

La méthode de travail compte aujourd'hui, au moins autant que le travail lui-même, tant l'Etat a perdu de nombreuses bonnes habitudes. C'est pourquoi nous avons décidé d'imprimer à l'action gouvernementale quelques règles essentielles qui vont accroître ses chances de succès.

Notre méthode se fonde sur la culture de résultats ; de résultats en termes d'impact sur le bien-être de nos compatriotes. Le gouvernement a des résultats à atteindre. Chaque ministre a des résultats à atteindre et chacun sera évalué périodiquement sur l'atteinte des objectifs avec des suites à réserver en cas de bonne ou de mauvaise performance. Nous ne pourrions jamais



obtenir de nos collaborateurs des performances et des résultats si nous ne donnons pas cet exemple. L'activité de chaque ministre sera évaluée chaque semestre pour ce faire.

Le Premier ministre que je suis ne fera pas exception si vous avez écouté le discours prononcé par le chef de l'Etat lors de notre premier Conseil des ministres le mercredi 16 avril.

La méthode, c'est aujourd'hui des règles d'éthique claires à respecter auxquelles chaque ministre a souscrit en signant le document rédigé en la matière. Ces règles gouverneront l'action de chaque chef de département et constituent des références qui seront strictement observées sans tolérance aucune pour leur manquement.

La loyauté envers le président de la République et envers le gouvernement sera une règle cardinale, il ne peut y avoir de ministre que s'il est loyal envers le Président, son gouvernement et ses projets. Le sens de l'Etat et l'amour de la patrie seront la règle dans nos discours, nos actes et notre comportement quotidien. La solidarité et la complémentarité entre les membres du gouvernement sera recherchée. La diligence et la réactivité dans le traitement des dossiers seront des soucis constants pour accélérer le rythme de l'administration au service des usagers. L'intégrité absolue du ministre, la promotion de la transparence et de la bonne gouvernance seront des valeurs cardinales. La satisfaction de l'utilisateur sera notre souci constant et nous observerons une équité méticuleuse vis-à-vis des agents et des usagers pour que chaque citoyen, indépendamment de son genre, son ethnie, sa situation socioéconomique, ses croyances religieuses, reçoive ce qu'il mérite. Les ministres seront des responsables de terrain. Fini la bunkérisation et la distance. Nous tenons nos responsabilités des Maliens, nous les exercerons à leur profit et à leur côté. Nous communiquerons sur nos actions, nos succès, mais aussi nos difficultés. Nous serons respectueux du bien public et veillerons à son utilisation conforme à la Loi.

**Monsieur le Président,  
Mesdames et messieurs les députés,**

Nous n'avons rien à cacher et nous ne cacherons rien. Nous respecterons les règles de confidentialité là où la loi le prescrit, mais nous nous efforcerons de donner les informations partout où cela sera permis pour que le citoyen malien, le représentant du peuple et tous les corps intermédiaires aient l'éclairage le plus précis sur l'action publique.

Je prends cet engagement devant votre auguste assemblée. J'ai eu à le dire à vous, Monsieur le président, lors de ma visite de courtoisie. Les ministres et moi-même serons absolument disponibles pour répondre aux questions et interpellations, participer activement aux questions d'actualité, exercice auquel je souscris parfaitement, recevoir les missions et enquêtes parlementaires et pour toutes autres sollicitations vous permettant d'effectuer votre travail de représentant du peuple et de défenseur de ses intérêts. C'est dans cette collaboration avec les institutions que nous ferons faire à notre démocratie le bond qualitatif qu'elle mérite. Nous irons dans ce sens.

## **IX – CONCLUSIONS**

**Monsieur le Président,  
Honorables députés,**

J'ai choisi volontairement de faire une déclaration de politique générale très longue, trop longue, pourront dire certains. Mais je crois fermement que nous devons proposer des solutions détaillées, précises, évaluables, à la mesure de l'ampleur du mal. La profondeur de la crise qu'a traversée notre pays ne nous laisse plus le choix des réponses à y apporter. Agir de manière superficielle, animé de bonnes intentions nous expose à une réplique qui peut être dévastatrice. Nous devons courageusement faire face aux défis de ce pays, tenir un langage de vérité, rappeler avec force et détail ce qui peut être fait et par qui, nous fixer des objectifs à la dimension de nos problèmes et nous saisir de tous les moyens disponibles pour aller au combat. Souhaiter ensuite que nous soyons évalués, à la lumière des ambitions affichées. On ne peut évaluer que ce qu'on connaît, Monsieur le Président, honorables députés.

Je suis donc venu vous détailler, secteur par secteur, département par département, ce que nous comptons faire, quelques fois année par année, voire semestre par semestre. C'est pour vous affirmer clairement que nous nous soumettons à vos évaluations et serons prêts à venir nous expliquer. Il est temps que le leadership dans notre pays s'astreigne à l'obligation de rendre compte et de produire des résultats. Nous nous inscrivons dans cette optique et nous demandons à l'Assemblée nationale, mais aussi à tous les acteurs de renforcement de nos institutions et de notre démocratie d'être intransigeants à notre égard.

En contrepartie, je demande à vous tous, à l'ensemble de nos compatriotes de se serrer la ceinture, de s'engager pour le pays, afin que tous ensemble, nous tirions le Mali de la mauvaise passe. Unis, comme le disent si bien nos nombreux adages, rien ne peut être au-dessus de nos forces.

**Monsieur le Président,  
Honorables députés,**

Conformément à l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 78 de la Constitution, j'ai l'honneur d'engager la responsabilité du gouvernement sur la présente Déclaration de politique générale.

Pour conduire la politique dont je viens d'exposer les différents éléments constitutifs, le gouvernement sollicite votre confiance et votre soutien.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

**Source : L'Essor, 30 avril 2014**